

# Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

## Table de concordance Série 3 Taxes sur le chiffre d'affaires

...

- Documentation de base (DB)
- [Bulletin officiel des impôts \(BOI\)](#)

[Accéder aux autres séries](#)

### Documentation de base (DB)

Référence de la documentation de base (DB)	Libellé du document	Concordance dans le BOFiP-Impôts
3 A	Division A Champ d'application	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP</a>
3 A 1	Titre premier Opérations imposables	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10</a>
3 A 11	Chapitre 1er: Opérations imposables en raison de leur nature	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10</a>
3 A 111	section 1 la notion d'operation realisee a titre onereux : la notion de lien direct	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-10</a>
3 A 112	section 2 la notion d'assujetti	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-20</a>
3 A 113	section 3 les activités économiques concernées	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-30</a>
3 A 114	section 4 les opérations qui entrent dans le champ d'application de la tva : la nature des opérations imposables	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-40</a>
3 A 1141	sous-section 1 les livraisons de biens meubles corporels	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-40-10</a>
3 A 1142	sous-section 2 les acquisitions intracommunautaires	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-40-20</a>

3 A 1143	sous-section 3 les prestations de services	BOI-TVA-CHAMP-10-10-40-30
3 A 1144	sous-section 4 les opérations des intermédiaires agissant en leur nom propre	BOI-TVA-CHAMP-10-10-40-40
3 A 115	section 5 application des principes	BOI-TVA-CHAMP-10-10-50
3 A 1151	sous-section 1 activités commerciales, industrielles ou artisanales	BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10 BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-30 BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-40 BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-50 BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-70
3 A 1152	sous-section 2 locations de logements meublés ou garnis à usage d'habitation	BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-20
3 A 1153	sous-section 3 activités libérales	BOI-TVA-CHAMP-10-10-60 BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-10 BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-50 BOI-TVA-CHAMP-30-10-30-30 BOI-TVA-BASE-10-20-40-30
3 A 1154	sous-section 4 auteurs et interprètes des oeuvres de l'esprit artistes du spectacle	BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-20 BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-30
3 A 1155	sous-section 5 enseignement	BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40
3 A 1156	sous-section 6 activités civiles	BOI-TVA-CHAMP-10-10-30
3 A 1157	sous-section 7 activités extractives	BOI-TVA-CHAMP-10-10-30
3 A 1158	sous-section 8 associations	BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-50
3 A 1159	sous-section 9 radios locales privées	BOI-TVA-CHAMP-10-10-70

3 A 12	Chapitre 2: Opérations imposables par dispositions expresses de la loi	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20</a>
3 A 121	section 1 les operations realisees par les personnes morales de droit public	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-10</a>
3 A 122	section 2 prélèvements, utilisations et affectations de certains biens et services	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-20</a>
3 A 1221	sous-section 1 livraison a soi-meme de biens et services	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-20</a>
3 A 1222	sous-section 2 livraisons à soi-même de viandes	Non repris
3 A 1223	sous-section 3 manquants chez les marchands en gros	Non repris
3 A 1224	sous-section 4 livraisons à soi-même de boissons par un débitant-récoltant	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-20</a>
3 A 123	section 3 déchets neufs d'industrie et matières de récupération	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-60</a>
3 A 124	section 4 imposition des cessions de biens mobiliers d'investissement	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-30</a>
3 A 125	section 5 ventes d'immobilisations réalisées par le service des domaines	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-40</a>
3 A 126	section 6 ventes aux enchères publiques	Non repris
3 A 127	section 7 autres opérations	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-40</a>
3 A 1271	sous-section 1 coopératives et groupements d'achats	Non repris
3 A 1272	sous-section 2 opérations immobilières	Non repris
3 A 1273	sous-section 3 achats taxables	Non repris
3 A 1274	sous-section 4 cessions d'aéronefs ou d'éléments d'aéronefs	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-40</a>
3 A 1275	sous-section 5 changements d'affectation de navires, produits incorporés aux navires, engins et filets de pêche	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-40</a>
3 A 1276	sous-section 6 redevance pour droit d'usage des appareils de télévision	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-40</a>
3 A 1277	sous-section 7 importations	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-40</a>
3 A 2	Titre 2 Territorialité	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20</a>
3 A 211	Section 1: Territoire français Définition du territoire sur lequel s'applique la TVA	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20-10</a>

3 A 212	Section 2: Lieu d'imposition des livraisons de biens meubles corporels	BOI-TVA-CHAMP-20-20
3 A 213	Section 3: Lieu d'imposition des acquisitions intracommunautaires	BOI-TVA-CHAMP-20-30
3 A 221	section 1 transports internationaux de voyageurs	BOI-TVA-CHAMP-20-60-10
3 A 222	section 2 transports internationaux de marchandises	BOI-TVA-CHAMP-20-60-20
3 A 223	section 3 calcul de la taxe et perception	BOI-TVA-CHAMP-20-60-10 BOI-TVA-CHAMP-20-60-20
3 A 23	chapitre 3 entreprises étrangères	BOI-TVA-CHAMP-20-70
3 A 24	Chapitre 4: Opérations triangulaires intracommunautaires portant sur des biens meubles corporels	BOI-TVA-CHAMP-20-40
3 A 214	Section 4: Lieu d'imposition des prestations de services	BOI-TVA-CHAMP-20-50
3 A 22	Chapitre 2: Transports internationaux	BOI-TVA-CHAMP-20-60
3 A 3	Titre 3 Exonérations	BOI-TVA-CHAMP-30
3 A 311	Section 1: Exonérations tendant à éviter une double imposition	BOI-TVA-CHAMP-30-10-10
3 A 312	Section 2 : professions libérales et assimilées	BOI-TVA-CHAMP-30-10-20
3 A 3121	Sous-section 1: Soins médicaux et paramédicaux. Convention d'exercice conjoint. Maison de santé. Clinique. Travaux d'analyses de biologie médicale. Fourniture et réparation de prothèses dentaires. Centres de soins infirmier	BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-10
3 A 3122	Sous-section 2: Etablissements de soins privés	BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-20
3 A 3123	Sous-section 3 Opérations portant sur les organes, le sang et le lait humains	BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-30
3 A 3124	Sous-section 4 Transports sanitaires effectués par les ambulanciers	BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-40
3 A 3125	Sous-section 5 Enseignement	BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-50

3 A 314	Section 4 Organismes d'utilité générale	BOI-TVA-CHAMP-30-10-30
3 A 3141	sous-section 1 organismes sans but lucratif	BOI-TVA-CHAMP-30-10-30-10 BOI-TVA-CHAMP-30-10-30-20
3 A 3142	sous-section 2 établissements hospitaliers, de soins et de diagnostic gérés par des associations, fondations ou mutuelles	BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-20
3 A 3143	sous-section 3 groupements d'aveugles et de travailleurs handicapés (cgi, art. 261-7-3°)	Non repris
3 A 3144	sous-section 4 organismes philosophiques, religieux, politiques patriotiques, civiques ou syndicaux	BOI-TVA-CHAMP-30-10-30-30
3 A 315	section 5 remboursements de frais effectués par les membres de groupements ayant pour objet de leur permettre l'utilisation commune des moyens nécessaires à l'exercice de leur profession	BOI-TVA-CHAMP-30-10-40
3 A 316	section 6 locations immobilières	BOI-TVA-CHAMP-30-10-50
3 A 317	section 7 locations de logements meublés ou garnis à usage d'habitation	BOI-TVA-CHAMP-30-10-50
3 A 318	section 8 exonérations diverses	BOI-TVA-CHAMP-30-10-60
3 A 3181	sous-section 1 exonérations diverses résultant de dispositions expresses de la loi	BOI-TVA-CHAMP-30-10-60-10
3 A 3182	sous-section 2 autres exonérations	BOI-TVA-CHAMP-30-10-60-20
3 A 32	Chapitre 2: Exonération des échanges intra-communautaires	BOI-TVA-CHAMP-30-20
3 A 321	Section 1: livraisons intracommunautaires exonérées	BOI-TVA-CHAMP-30-20-10
3 A 322	section 2 Acquisitions intracommunautaires de biens exonérés	BOI-TVA-CHAMP-30-20-20
3 A 323	section 3 dispositions transitoires applicables à certains échanges intracommunautaires placés sous un régime suspensif	Non repris
3 A 324	section 4 régime applicable aux livraisons de biens à emporter par les voyageurs se rendant dans un autre état membre de la communauté européenne-comptoirs de vente	BOI-TVA-CHAMP-20-20-20

3 A 33	Chapitre 3: Exonération des exportations et opérations assimilées	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30</a>
3 A 331	Section 1 Exportations et livraisons assimilées à des exportations	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-10</a>
3 A 3311	sous-section 1 exportations effectuées par le vendeur ou pour son compte	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-10-10</a>
3 A 3312	sous-section 2 exonération des livraisons de biens expédiés ou transportés hors de la communauté européenne par l'acheteur qui n'est pas établi en France ou pour son compte	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-10-20</a>
3 A 3313	sous-section 3 exonération des livraisons de biens placés sous un régime douanier suspensif ou à destination d'un entrepôt d'exportation	Non repris
3 A 3314	sous-section 4 exonération des livraisons d'or aux instituts d'émission	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-10-30</a>
3 A 332	Section 2 Exonération des prestations de services se rapportant au trafic international des biens	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-20</a>
3 A 3321	sous-section 1 exonération des prestations de services liées à l'exportation de biens	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-20-10</a>
3 A 3322	sous-section 2 exonération des prestations de services consistant en travaux portant sur des biens meubles acquis ou importés en vue de faire l'objet de ces travaux et expédiés ou transportés en dehors du territoire des états membres de la communauté européenne par le prestataire de services ou par le preneur établi hors de France ou pour leur compte	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-20-20</a>
3 A 3323	sous-section 3 exonération des prestations de services portant sur des biens placés ou destinés à être placés sous un régime douanier suspensif	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-20-30</a>
3 A 3324	sous-section 4 exonération des prestations de services se rapportant à l'importation de biens et dont la valeur est comprise dans la base d'imposition à l'importation	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-20-40</a>
3 A 3325	sous-section 5 exonération de certains travaux et expertises portant sur des biens meubles corporels et des transports nationaux liés à un transport intracommunautaire de biens ainsi que des prestations accessoires à ces transports (cgi, article 262 quinquies)	Non repris
3 A 333	SECTION 3 Exonération des livraisons et prestations de services portant sur les navires, les aéronefs et leur cargaison	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-30</a>
3 A 3331	sous-section 1 opérations afférentes aux navires	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-30-10</a>

3 A 3332	sous-section 2 opérations afférentes aux aéronefs	BOI-TVA-CHAMP-30-30-20
3 A 3333	sous-section 3 avitaillement des bateaux et des aéronefs	BOI-TVA-CHAMP-30-30-10 BOI-TVA-CHAMP-30-30-20
3 A 334	section 4 exonération des prestations de services effectuées par les mandataires intervenant dans les opérations énumérées à l'article 262 du cgi ainsi que dans celles qui n'entrent pas dans le champ d'application territorial de la tva	BOI-TVA-CHAMP-30-30-40
3 A 335	section 5 achats en franchise	BOI-TVA-CHAMP-30-30-50
3 A 3351	sous-section 1 champ d'application	BOI-TVA-CHAMP-30-30-50-10
3 A 3352	sous-section 2 formalités de l'acquisition en franchise	BOI-TVA-CHAMP-30-30-50-20
3 A 3353	sous-section 3 cas particuliers	BOI-TVA-CHAMP-30-30-50-30
3 A 3354	sous-section 4 rôle du service	BOI-TVA-CHAMP-30-30-50-10
3 A 34	Chapitre 4: Opérations exonérées à l'importation	BOI-TVA-CHAMP-30-40
3 A 4	Titre 4: Régime suspensif	BOI-TVA-CHAMP-40
3 A 41	Chapitre premier : Opérations réalisées sous un régime douanier communautaire	BOI-TVA-CHAMP-40-10
3 A 411	section 1 opérations concernées	BOI-TVA-CHAMP-40-10-10
3 A 412	section 2 obligations des opérateurs	BOI-TVA-CHAMP-40-10-20
3 A 413	section 3 sortie des biens du régime douanier communautaire	BOI-TVA-CHAMP-40-10-30
3 A 42	Chapitre 2 : Opérations réalisées sous un régime d'entrepôt fiscal	BOI-TVA-CHAMP-40-20
3 A 421	section 1 opérations concernées	BOI-TVA-CHAMP-40-20-10
3 A 422	section 2 biens concernés	BOI-TVA-CHAMP-40-20-20

3 A 423	section 3 fonctionnement du régime d'entrepôt fiscal	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-40-20-30</a>
3 A 424	section 4 obligations des opérateurs	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-40-20-40</a>
3 A 425	section 5 sortie des biens du régime d'entrepôt fiscal	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-40-20-50</a>
3 A 5	Titre 5 : Opérations imposables par option	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50</a>
3 A 51	Chapitre 1 : Personnes effectuant des locations immobilières	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50-10</a>
3 A 52	Chapitre 4 : Collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50-20</a>
3 A 53	chapitre 3 baux à construction	Non repris
3 A 54	chapitre 4 collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50-20</a>
3 A 55	chapitre 5 autres opérations imposables par option	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50</a>
3 A 56	chapitre 6 option ouverte aux bénéficiaires d'une franchise en base	Non repris
3 B	Division B Base d'imposition fait générateur et exigibilité	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10</a> <a href="#">BOI-TVA-PROCD</a>
3 B 1	Titre premier : Base d'imposition	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10</a>
3 B 111	Section 1: Règles applicables à l'ensemble des opérations imposables	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10</a>
3 B 1111	sous-section 1 éléments inclus dans la base d'imposition	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-10</a> <a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-20</a>
3 B 1112	sous-section 2 éléments exclus de la base d'imposition	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-30</a> <a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-40</a>
3 B 112	Section 2 Règles applicables à des opérations déterminées	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20</a>
3 B 1121	Sous-section 1: Livraisons de biens	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-10</a>
3 B 1122	Sous-section 2: Echanges	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-30</a>
3 B 1123	Sous-section 3: Prestations de services	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-40</a>

3 B 1124	Sous-section 4 : Livraisons à soi-même	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-50</a>
3 B 1125	sous-section 5 affectation en france par un assujetti d'un bien de son entreprise en provenance d'un autre état-membre	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-50</a>
3 B 1126	sous-section 6 achats imposables	Non repris
3 B 1127	sous-section 7 travaux immobiliers	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-50</a>
3 B 1128	sous-section 8 manquants chez les marchands en gros de boissons	Non repris
3 B 12	Chapitre 2: Modalités particulières de détermination de la base d'imposition	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-60</a>
3 B 2	Titre 2: Fait générateur et exigibilité	<a href="#">BOI-TVA-BASE-20</a>
3 B 21	Chapitre premier : Livraisons de biens	<a href="#">BOI-TVA-BASE-20-10</a>
3 B 22	chapitre 2 achats soumis à la tva en application de l'article 257-10° du cgi	Non repris
3 B 23	Chapitre 3: Prestations de services et travaux immobiliers	<a href="#">BOI-TVA-BASE-20-20</a>
3 B 24	Chapitre 4 : Acquisitions intracommunautaires de biens	<a href="#">BOI-TVA-BASE-20-30</a>
3 B 25	chapitre 5 fait générateur et exigibilité - livraison à soi-même de logements locatifs à caractère social	Non repris
3 B 26	chapitre 6 règles particulières	<a href="#">BOI-TVA-BASE-20-40</a>
3 B 27	Chapitre 7: Modification de l'exigibilité de la TVA à la suite d'une option	<a href="#">BOI-TVA-BASE-20-50</a>
3 C	Division C Taux	<a href="#">BOI-TVA-LIQ</a> <a href="#">BOI-TCA-EHR</a> <a href="#">BOI-TFP-MINES</a>
3 C 1	Titre premier : Généralités	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-10</a>
3 C 3	Titre 3 : Le taux normal	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-20</a>
3 C 31	Chapitre 1er : Les prestations de services	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-20-20</a>
3 C 32	Chapitre 2 : Les produits	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-20-10</a>
3 C 2	Titre 2: Le taux réduit	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30</a>
3 C 21	Chapitre premier: Produits imposables au taux réduit	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10</a>
3 C 211	Section 1: Produits destinés à l'alimentation humaine	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-10</a>

3 C 212	Section 2 Produits et sous-produits d'origine agricole, de la pêche, de la pisciculture et de l'aviculture non transformés (CGI, art. 278 bis 3° et 278 bis 3° bis)	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-20</a>
3 C 213	Section 3: Produits destinés à l'alimentation animale	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-30</a>
3 C 214	Section 4 : Produits à usage agricole	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-30</a>
3 C 215	Section 5 : Livres	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-40</a>
3 C 216	section 6 autres biens et opérations soumis au taux réduit	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-60</a>
3 C 2161	sous-section 1 médicaments destinés à l'usage de la médecine humaine et produits sanguins d'origine humaine	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-60</a>
3 C 2162	Sous-section 2: Appareillages et équipements spéciaux pour handicapés	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-50</a>
3 C 2163	sous-section 3 préservatifs masculins	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-60</a>
3 C 2164	sous-section 4 oeuvres d'art originales	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-60</a>
3 C 2165	sous-section 5 ventes et apports en société de terrains à bâtir ou de biens assimilés destinés au logement social (cgi, art. 278 sexies)	Non repris
3 C 2166	sous-section 6 construction ou livraison d'immeubles neufs destinés à un usage locatif à caractère social	Non repris
3 C 2167	sous-section 7 amélioration, transformation ou aménagement d'immeubles d'habitation destinés à un usage locatif à caractère social	Non repris
3 C 2168	sous-section 8 travaux portant sur certains logements et subventionnés par l'anah	Non repris
3 C 2169	sous-section 9 travaux (autres que de construction ou de reconstruction) portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-90</a>
3 C 22	Chapitre 2 : Prestations de services imposables au taux réduit	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20</a>
3 C 221	Section 1 Logement, pension	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-10</a>
3 C 2211	sous-section 1 logement, pension et prestations liées à l'état de dépendance des personnes âgées	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-10-10</a>
3 C 2212	Sous-section 2 Fournitures de repas dans les cantines et à certains établissements à vocation sociale	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-10-20</a>
3 C 2213	Sous-section 3 Fourniture de logement dans les terrains de camping	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-10-30</a>
3 C 2214	Sous-section 4 Locations d'emplacements sur les terrains de camping-caravaning classés	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-10-30</a>

3 C 222	section 2 prestations de soins dispensées par les établissements thermaux autorisés	BOI-TVA-LIQ-30-20-100
3 C 223	Section 3 Opérations relatives à la fourniture et à l'évacuation de l'eau	BOI-TVA-LIQ-30-20-30
3 C 224	Section 4 Spectacles	BOI-TVA-LIQ-30-20-40
3 C 225	Section 5 Droits d'entrée dans les parcs botaniques, zoologiques, les musées, expositions culturelles, monuments, grottes et sites ainsi que dans les parcs à décors animés Jeux et manèges forains	BOI-TVA-LIQ-30-20-50
3 C 226	Section 6 Transports de voyageurs	BOI-TVA-LIQ-30-20-60
3 C 227	Section 7 Prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets	BOI-TVA-LIQ-30-20-70
3 C 228	Section 8 Services d'aide à la personne	BOI-TVA-LIQ-30-20-80
3 C 229	Section 9 Autres prestations imposables au taux réduit	BOI-TVA-LIQ-30-20-100
3 C 4	Titre 4 : Taux particuliers	BOI-TVA-LIQ-40
3 C 41	Chapitre premier : premières représentations de certains spectacles	BOI-TVA-LIQ-40-20
3 C 44	Chapitre 4: Médicaments destinés à l'usage de la médecine humaine et produits sanguins d'origine humaine	BOI-TVA-LIQ-40-10
3 C 45	Chapitre 5 : Redevance pour droit d'usage d'un appareil récepteur de télévision	BOI-TVA-LIQ-40-20
3 C 5	titre 5 répertoire	Non repris
3 D	Division D Liquidation déductions	
3 D 11	Chapitre 1er : principes généraux	BOI-TVA-DED-10
3 D 111	Section 1 : objet et portée du droit à déduction	BOI-TVA-DED-10-10
3 D 113	Section 3: Opérations ouvrant droit à déduction	BOI-TVA-DED-10-20
3 D 114	Section 4: Naissance du droit à déduction	BOI-TVA-DED-10-30
3 D 12	Chapitre 2 : Conditions d'exercice du droit à déduction	BOI-TVA-DED-40
3 D 121	section 1 conditions formelles d'exercice du droit à déduction	BOI-TVA-DED-40-10
3 D 1211	sous-section 1 mention sur les factures d'achat	BOI-TVA-DED-40-10-10 BOI-TVA-DED-40-10-20

3 D 1212	sous-section 2 importation de biens meubles corporels	<a href="#">BOI-TVA-DED-40-10-30</a>
3 D 1213	sous-section 3 déduction de la taxe dont l'assujetti est lui-même redevable au titre de certaines opérations	<a href="#">BOI-TVA-DED-40-10-40</a>
3 D 122	section 2 conditions de temps date de la déduction	<a href="#">BOI-TVA-DED-40-20</a>
3 D 123	section 3 condition de propriété et dispositions réglementaires autorisant l'exercice du droit à déduction par l'utilisateur	<a href="#">BOI-TVA-DED-40-30</a>
3 D 124	section 4 régimes particuliers	<a href="#">BOI-TVA-DED-40-40</a>
3 D 13	Chapitre 3 : Modalités d'exercice du droit à déduction	<a href="#">BOI-TVA-DED-50</a>
3 D 131	section 1 imputation	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-10</a>
3 D 132	section 2 remboursement	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20</a>
3 D 1321	sous-section 1 régime général	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-10</a>
3 D 1322	sous-section 2 régimes particuliers et modalités spécifiques à certaines entreprises	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-20</a>
3 D 1323	sous-section 3 remboursement aux assujettis établis à l'étranger et qui ne réalisent pas d'opérations imposables en france de la tva afférente aux biens et services acquis dans ce pays	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-30</a>
3 D 1324	sous-section 4 remboursement aux assujettis établis en france et qui ne réalisent pas d'opérations imposables dans les autres états membres de la communauté européenne de la tva afférente aux biens et services acquis dans ces états	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-30</a>
3 D 1325	sous-section 5 formalités pour obtenir le remboursement d'un crédit non imputable	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-10</a>
3 D 14	chapitre 4 remise en cause de la déduction. régularisations	<a href="#">BOI-TVA-DED-60</a>
3 D 141	section 1 régularisations relatives aux biens constituant des immobilisations	<a href="#">BOI-TVA-DED-60-20</a>
3 D 142	section 2 régularisations des déductions relatives aux biens autres que les immobilisations et aux services	<a href="#">BOI-TVA-DED-60-30</a>
3 D 15	Chapitre 5 : Exclusions et restrictions	<a href="#">BOI-TVA-DED-30</a>
3 D 151	section 1 limitation d'ordre général	<a href="#">BOI-TVA-DED-30-10</a>
3 D 152	section 2 limitations propres à certaines entreprises	<a href="#">BOI-TVA-DED-30-20</a>
3 D 153	Section 3 : Limitations concernant certains biens et services	<a href="#">BOI-TVA-DED-30-30</a>

3 D 1531	Sous-section 1 : Dépenses de logement, de restaurant, de réception et de spectacles	BOI-TVA-DED-30-30-10
3 D 1532	sous-section 2 véhicules ou engins de transport de personnes	BOI-TVA-DED-30-30-20
3 D 1533	sous-section 3 transports de personnes et opérations accessoires	BOI-TVA-DED-30-30-30
3 D 1534	sous-section 4 produits pétroliers	BOI-TVA-DED-30-30-40
3 D 1535	sous-section 5 biens cédés et services rendus sans rémunération ou moyennant une rémunération très inférieure à leur prix	BOI-TVA-DED-30-30-50
3 D 1536	sous-section 6 dépenses afférentes aux publicités de la nature de celles prohibées par les articles I. 17, I. 18 et I. 20 du code des débits de boissons	BOI-TVA-DED-30-30-60
3 D 1537	sous-section 7 services afférents à des biens exclus du droit à déduction	BOI-TVA-DED-30-30-70
3 D 154	Section 4 : Régime des biens loués et des locations	BOI-TVA-DED-30-30-70
3 D 16	Chapitre 6 : Principes généraux du droit à déduction applicable aux assujettis partiels	BOI-TVA-DED-20
3 D 17	Chapitre 7 : Règles particulières aux assujettis qui ne réalisent pas exclusivement des opérations ouvrant droit à déduction (redevables partiels)	BOI-TVA-DED-20
3 D 18	chapitre 8 entreprises qui deviennent redevables de la tva	BOI-TVA-DED-60-40
3 D 19	chapitre 9 dispositions applicables aux marchandises en stock au 31 décembre 1967	Non repris
3 D 2	titre 2 régime de la suspension de taxe	BOI-TVA-CHAMP-40
3 D 21	chapitre premier principes généraux de la suspension de taxe	BOI-TVA-CHAMP-40
3 D 22	chapitre 2 cas d'application	BOI-TVA-CHAMP-40
3 D 221	section 1 livraisons aux exportateurs	BOI-TVA-CHAMP-30-30-50-10
3 D 222	section 2 métaux non ferreux	Non repris
3 D 223	section 3 produits pétroliers	BOI-TVA-SECT-10-10
3 D 224	section 4 matières premières textiles	BOI-TVA-CHAMP-40-30
3 D 225	section 5 plateau continental	BOI-TVA-SECT-10-30

3 D 226	section 6 régimes douaniers communautaires et entrepôts fiscaux	BOI-TVA-CHAMP-40-10
3 E	Division E Obligations des assujettis	
3 E 1	Titre premier : obligations et formalités déclaratives	BOI-TVA-DECLA-20-10
3 E 11	chapitre premier les centres de formalités des entreprises	BOI-TVA-DECLA-20-10-10
3 E 111	section 1 présentation des centres de formalités des entreprises (cfe)	BOI-TVA-DECLA-20-10-10
3 E 112	section 2 déclarations à souscrire	BOI-TVA-DECLA-20-10-10-10
3 E 113	section 3 détermination du centre de formalités des entreprises ou du service des impôts compétent	BOI-TVA-DECLA-20-10-10-20
3 E 12	chapitre 2 le numéro individuel d'identification et la base des assujettis	BOI-TVA-DECLA-20-10-20
3 E 13	Chapitre 3 : Déclaration des opérations réalisées et paiement de l'impôt	BOI-TVA-DECLA-20-20
3 E 131	section 1 présentation générale	BOI-TVA-DECLA-20-20-10
3 E 1311	sous-section 1 date de dépôt des déclarations	BOI-TVA-DECLA-20-20-10-10
3 E 1312	sous-section 2 service compétent	BOI-TVA-DECLA-20-20-10-20
3 E 1313	sous-section 3 souscription des déclarations	BOI-TVA-DECLA-20-20-20
3 E 132	section 2 régime des acomptes provisionnels	BOI-TVA-DECLA-20-20-10-10
3 E 133	section 3 régime simplifié de liquidation et de recouvrement	BOI-TVA-DECLA-20-20-30
3 E 1331	sous-section 1 champ d'application	BOI-TVA-DECLA-20-20-30-10
3 E 1332	sous-section 2 formalités	BOI-TVA-DECLA-20-20-30-30
3 E 1333	sous-section 3 application de la franchise en impôt et de la décote	Non repris
3 E 1334	sous-section 4 application de la franchise en base	Non repris

3 E 1335	sous-section 5 remboursement de crédits non imputables	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-10</a>
3 E 134	section 4 régime applicable aux organismes sans but lucratif	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-30-20-10</a>
3 E 135	section 5 régime des acquisitions intracommunautaires des personnes susceptibles d'entrer dans la catégorie des pbrd, mais qui ne bénéficient pas du régime dérogatoire	Non repris
3 E 136	section 6 déclaration des échanges de biens entre états membres de la communauté européenne	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-40</a>
3 E 137	section 7 situations particulières	Non repris
3 E 1371	sous-section 1 taxe due au titre des achats de boissons	Non repris
3 E 1372	sous-section 2 réception de biens ou de services en franchise de taxe, en suspension de taxe en application de l'article 277 a du cgi ou sous le bénéfice d'un taux réduit	Non repris
3 E 138	section 8 modalités de paiement de l'impôt	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20</a>
3 E 14	Chapitre 4 : Obligations et formalités particulières	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-30</a>
3 E 141	section 1 mesures afférentes aux modalités de récupération de la tva	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-30-10</a>
3 E 142	section 2 mesures propres à certaines entreprises	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-30-20</a>
3 E 1432	sous-section 2 mesures destinées au suivi des déplacements de biens	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-30-30</a>
3 E 2	Titre 2 : Obligations d'ordre comptable et relatives à l'établissement des factures	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-30</a>
3 E 21	chapitre premier obligations d'ordre comptable	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-30-10</a>
3 E 22	chapitre 2 obligations relatives à l'établissement des factures	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-30-20</a>
3 F	Division F Petites entreprises	<a href="#">BOI-TVA-DECLA</a>
3 F 1	titre premier franchises	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-40</a>
3 F 11	chapitre premier franchise de droit commun	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-40-10</a>
3 F 12	chapitre 2 franchise en base accordée aux avocats et avoués	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-40-20</a>

3 F 13	chapitre 3 franchise en base accordée aux auteurs d'oeuvres de l'esprit et aux artistes-interprètes	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-40-30</a>
3 F 14	chapitre 4 situation des assujettis qui cumulent les activités d'avocat (ou d'avoué) et d'auteur (ou d'artiste-interprète)	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-40-40</a>
3 F 15	chapitre 5 livraisons intracommunautaires	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-40-50</a>
3 F 2	titre 2 régime d'imposition forfaitaire	Non repris
3 F 3	titre 3 atténuations d'impôt (franchise en impôt et décote)	Non repris
3 G	Division G Régimes territoriaux particuliers	<a href="#">BOI-TVA-DECLA</a> <a href="#">BOI-TVA-GEO</a>
3 G 1	Titre premier: Régime de la Corse	<a href="#">BOI-TVA-GEO-10</a>
3 G 11	chapitre premier taxation particulière	<a href="#">BOI-TVA-GEO-10</a>
3 G 12	chapitre 2 transports entre la france continentale et les départements de la corse activités annexes	<a href="#">BOI-TVA-GEO-10-20</a>
3 G 13	chapitre 3 régime des tabacs	Non repris
3 G 2	Titre 2 : Régime applicable dans les départements d'Outre-mer	<a href="#">BOI-TVA-GEO-20</a>
3 G 21	chapitre premier régime de la guyane et de saint martin et saint barthélemy	<a href="#">BOI-TVA-GEO-20-10</a>
3 G 22	chapitre 2 taux de la tva applicables dans les dom (autres que la guyane)	<a href="#">BOI-TVA-GEO-20-10</a>
3 G 23	chapitre 3 régime des petites entreprises	Non repris
3 G 24	chapitre 4 exonérations particulières aux dom	<a href="#">BOI-TVA-GEO-20-20</a>
3 G 25	chapitre 5 relations entre la métropole et les departements d'outre-mer et relations entre les départements d'outre-mer	<a href="#">BOI-TVA-GEO-20-40</a>
3 G 26	chapitre 6 mesures diverses	<a href="#">BOI-TVA-GEO-20-50</a>
3 G 261	section 1 régime des tabacs	<a href="#">BOI-TVA-GEO-20-50</a>
3 G 262	section 2 ventes à des personnes résidant à l'étranger (exportations invisibles)	<a href="#">BOI-TVA-GEO-20-50</a>
3 G 263	section 3 exploitants agricoles	<a href="#">BOI-TVA-GEO-20-50</a>
3 I	Division I Agriculture	<a href="#">BOI-TVA-SECT</a>
3 I 1	titre premier régime de la tva dans l'agriculture	<a href="#">BOI-TVA-SECT-80</a>
3 I 11	chapitre premier exploitants agricoles et marchands de bestiaux soumis de plein droit à la tva	<a href="#">BOI-TVA-SECT-80-10-10</a>

3   111	section 1 opérations obligatoirement soumises à la tva d'après le régime général	BOI-TVA-SECT-80-10-10
3   112	section 2 opérations obligatoirement soumises à la tva d'après le régime simplifié de l'agriculture	BOI-TVA-SECT-80-10-20
3   1121	sous-section 1 imposition obligatoire à la tva en raison de l'importance du chiffre d'affaires réalisé	BOI-TVA-SECT-80-10-20-10
3   1122	sous-section 2 exploitants agricoles dont les activités sont assimilables à celles de commerçants et d'industriels	BOI-TVA-SECT-80-10-20-30
3   1123	sous-section 3 exploitants agricoles éleveurs de bovins	Non repris
3   1124	sous-section 4 exploitants agricoles ayant une activité commerciale de négociants en bestiaux, de chevillards, de grossistes en viande, de bouchers ou charcutiers	BOI-TVA-SECT-80-10-20-40
3   1125	sous-section 5 négociants en bestiaux	BOI-TVA-SECT-80-10-20-50
3   113	section 3 activités hippiques	BOI-TVA-SECT-80-10-30
3   1131	sous-section 1 régime applicable aux propriétaires et aux éleveurs de chevaux de course	BOI-TVA-SECT-80-10-30-10
3   1132	sous-section 2 régime applicable aux sommes versées par les propriétaires de chevaux engagés dans une course	BOI-TVA-SECT-80-10-30-20
3   1133	sous-section 3 gains de course	BOI-TVA-SECT-80-10-30-20
3   1134	sous-section 4 régime applicable aux locations de carrière de chevaux de course	BOI-TVA-SECT-80-10-30-20
3   12	chapitre 2 option pour l'imposition à la tva d'après le régime simplifié de l'agriculture	BOI-TVA-SECT-80-20
3   121	section 1 portée de l'option formulée par les exploitants agricoles	BOI-TVA-SECT-80-20-10
3   122	section 2 conditions imposées aux exploitants agricoles qui optent pour l'imposition à la tva d'après le régime simplifié d'imposition de l'agriculture	BOI-TVA-SECT-80-20-10 BOI-TVA-SECT-80-20-20
3   13	chapitre 3 règles d'application de la tva aux exploitants agricoles	BOI-TVA-SECT-80-30
3   131	section 1 champ d'application de la tva	BOI-TVA-SECT-80-30-10
3   132	section 2 base d'imposition	BOI-TVA-SECT-80-30-20

3   133	section 3 fait générateur et exigibilité	BOI-TVA-SECT-80-30-30
3   134	section 4 régime des déductions	BOI-TVA-SECT-80-30-40
3   1341	sous-section 1 biens et services ouvrant droit à déduction	Non repris
3   1342	sous-section 2 pourcentage de déduction	BOI-TVA-SECT-80-30-40
3   1343	sous-section 3 date de la déduction	Non repris
3   1344	sous-section 4 remboursement de crédits non imputables	BOI-TVA-SECT-80-30-40
3   135	section 5 obligations et formalités d'ordre administratif et comptable imposées aux exploitants agricoles	BOI-TVA-SECT-80-30-50
3   1351	sous-section 1 dépôt de la déclaration d'existence, d'option et d'identification (imprimé 3500 bis)	BOI-TVA-SECT-80-30-50-10
3   1352	sous-section 2 obligations d'ordre comptable	BOI-TVA-SECT-80-30-50-10
3   1353	sous-section 3 facturation	BOI-TVA-SECT-80-30-50-10
3   1354	sous-section 4 déclaration de cesser	BOI-TVA-SECT-80-30-40
3   1355	sous-section 5 obligations concernant la détention, la vente et le transport des animaux vivants de boucherie et de charcuterie	BOI-TVA-SECT-80-30-50-20
3   136	section 6 recouvrement de l'impôt	BOI-TVA-SECT-80-30-60
3   1361	sous-section 1 déclaration des opérations réalisées	BOI-TVA-SECT-80-30-60-10
3   1362	sous-section 2 paiement de l'impôt	BOI-TVA-SECT-80-30-60-20
3   1363	sous-section 3 régime de la franchise	Non repris
3   1364	sous-section 4 pénalités	BOI-TVA-SECT-80-30-60-30
3   14	chapitre 4 coopération agricole	BOI-TVA-SECT-80-40
3   141	section 1 coopératives agricole	BOI-TVA-SECT-80-40-10

3   142	section 2 autres groupements d'exploitants agricoles	BOI-TVA-SECT-80-40-20
3   15	chapitre 5 bailleurs de biens ruraux	BOI-TVA-SECT-80-50
3   151	section 1 champ d'application de l'option ouverte aux bailleurs de biens ruraux	BOI-TVA-SECT-80-50-10
3   152	section 2 portée et durée de l'option	BOI-TVA-SECT-80-50-20
3   153	section 3 exercice de l'option	BOI-TVA-SECT-80-50-30
3   154	section 4 conséquences de l'option	BOI-TVA-SECT-80-50-40
3   2	titre 2 remboursement forfaitaire	BOI-TVA-SECT-80-60
3   21	chapitre premier régime général	BOI-TVA-SECT-80-60-10
3   211	section 1 champ d'application	BOI-TVA-SECT-80-60-10-10
3   212	section 2 assiette	BOI-TVA-SECT-80-60-10-20
3   213	section 3 fait générateur	BOI-TVA-SECT-80-60-10-30
3   214	section 4 taux	BOI-TVA-SECT-80-60-10-40
3   215	section 5 formalités	BOI-TVA-SECT-80-60-10-50
3   22	chapitre 2 animaux vivants	BOI-TVA-SECT-80-60-20
3   23	chapitre 3 ostréiculture	BOI-TVA-SECT-80-60-30
3 K	Division K Biens d'occasion, œuvres d'art, objets de collection ou d'antiquité	BOI-TVA-SECT
3 K 1	titre premier principes généraux d'imposition applicables aux biens d'occasion, aux oeuvres d'art et aux objets de collection ou d'antiquité	BOI-TVA-SECT-90-10
3 K 11	chapitre premier biens concernés	BOI-TVA-SECT-90-10
3 K 12	chapitre 2 principes d'imposition	BOI-TVA-SECT-90-20
3 K 13	chapitre 3 opérations d'achat	BOI-TVA-SECT-90-20

3 K 14	chapitre 4 opérations de commission et de courtage	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-20</a>
3 K 2	titre 2 dispositions particulières applicables selon la nature des biens concernés	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90</a>
3 K 21	chapitre premier les biens d'occasion	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-30</a>
3 K 211	section 1 emballages	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-30</a>
3 K 22	chapitre 2 les oeuvres d'art, objets de collection ou d'antiquité (régime applicable à compter du 1er janvier 1995)	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-40</a>
3 K 31	chapitre premier ventes aux enchères publiques	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-50</a>
3 K 32	chapitre 2 régime des opérations effectuées entre deux états membres	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-60</a>
3 K 33	chapitre 3 régime des opérations effectuées avec des pays tiers à la communauté européenne	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-70</a>
3 K 4	titre 4 obligations des redevables	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-80</a>
3 L	Division L Régimes spéciaux	<a href="#">BOI-TVA-SECT</a>
3 L 1	Titre premier : Produits pétroliers	<a href="#">BOI-TVA-SECT-10</a>
3 L 11	chapitre premier champ d'application du régime spécial	<a href="#">BOI-TVA-SECT-10-10</a>
3 L 12	chapitre 2 base d'imposition et fait générateur	<a href="#">BOI-TVA-SECT-10-20</a>
3 L 13	chapitre 3 taux	<a href="#">BOI-TVA-SECT-10-20</a>
3 L 14	chapitre 4 déductions et régime suspensif	<a href="#">BOI-TVA-SECT-10-30</a>
3 L 2	Titre 2 : Cinéma	<a href="#">BOI-TVA-SECT-20</a>
3 L 21	chapitre premier domaine d'application du régime spécifique au cinéma	<a href="#">BOI-TVA-SECT-20-10</a>
3 L 22	chapitre 2 situation des industries techniques	<a href="#">BOI-TVA-SECT-20-20</a>
3 L 23	chapitre 3 situation des producteurs d'oeuvres cinématographiques	<a href="#">BOI-TVA-SECT-20-30</a>
3 L 24	chapitre 4 situation des distributeurs d'oeuvres cinématographiques	<a href="#">BOI-TVA-SECT-20-40</a>
3 L 25	chapitre 5 situation des exploitants de salles	<a href="#">BOI-TVA-SECT-20-50</a>
3 L 3	Titre 3 : Régime de l'or industriel	<a href="#">BOI-TVA-SECT-30</a>
3 L 31	chapitre premier le commerce de l'or à usage industriel	<a href="#">BOI-TVA-SECT-30-20</a>
3 L 32	chapitre 2 autres opérations portant sur l'or à usage industriel	<a href="#">BOI-TVA-SECT-30-20</a>
3 L 4	Titre 4 : Presse	<a href="#">BOI-TVA-SECT-40</a>

3 L 41	chapitre premier régime applicable aux publications de presse	BOI-TVA-SECT-40-10
3 L 411	section 1 champ d'application	BOI-TVA-SECT-40-10-10
3 L 412	section 2 base d'imposition	BOI-TVA-SECT-40-10-30
3 L 413	section 3 exigibilité de la taxe	BOI-TVA-SECT-40-10-30
3 L 414	section 4 déductions	BOI-TVA-SECT-40-10-30
3 L 415	section 5 importations et acquisitions intracommunautaires	BOI-TVA-SECT-40-10-20
3 L 416	section 6 exportations et livraisons intracommunautaires	BOI-TVA-SECT-40-10-20
3 L 42	chapitre 2 régime applicable aux fournitures faites à la presse	BOI-TVA-SECT-40-20
3 L 421	section 1 services fournis par les agences de presse	BOI-TVA-SECT-40-20-20
3 L 422	section 2 matières premières nécessaires à l'impression de publications de presse	BOI-TVA-SECT-40-20-10
3 L 423	section 3 affaires réalisées par le secteur de l'imprimerie	BOI-TVA-SECT-40-20-20
3 L 424	section 4 opérations de livraison des publications de presse	BOI-TVA-SECT-40-20-20
3 L 43	chapitre 3 régime des écrits périodiques édités par des organismes à but non lucratif et par les collectivités publiques et leurs établissements publics	BOI-TVA-SECT-40-30
3 L 431	section 1 écrits périodiques des organismes à but non lucratif	BOI-TVA-SECT-40-30-10
3 L 44	chapitre 4 obligations des entreprises de presse	BOI-TVA-SECT-40-10-30
3 L 5	Titre 5 : Opérations bancaires et financières	BOI-TVA-SECT-50
3 L 51	chapitre premier champ d'application	BOI-TVA-SECT-50-10
3 L 511	section 1 opérations exonérées	BOI-TVA-SECT-50-10-10
3 L 512	section 2 opérations imposables de plein droit	BOI-TVA-SECT-50-10-20

3 L 513	section 3 opérations imposables par option	BOI-TVA-SECT-50-10-30
3 L 52	chapitre 2 territorialité	BOI-TVA-SECT-50-20
3 L 53	chapitre 3 base d'imposition fait générateur et exigibilité	BOI-TVA-SECT-50-30
3 L 531	section 1 base d'imposition	BOI-TVA-SECT-50-30
3 L 532	section 2 fait générateur et exigibilité	BOI-TVA-SECT-50-30
3 L 54	chapitre 4 taux	BOI-TVA-SECT-50-30
3 L 55	chapitre 5 déductions	BOI-TVA-SECT-50-40
3 L 56	chapitre 6 déclaration et facturation	BOI-TVA-SECT-50-30
3 L 6	Titre 6 : Organisation de voyages	BOI-TVA-SECT-60
3 L 7	Titre 7 : Opérations intracommunautaires portant sur les moyens de transport	BOI-TVA-SECT-70
3 L 71	chapitre 1 présentation du régime	BOI-TVA-SECT-70-10
3 L 72	chapitre 2 définition des moyens de transport neufs	BOI-TVA-SECT-70-10
3 L 73	chapitre 3 livraison d'un moyen de transport dans un autre état membre	BOI-TVA-SECT-70-20
3 L 74	chapitre 4 acquisition d'un moyen de transport en provenance d'un autre état membre de la communauté européenne	BOI-TVA-SECT-70-30
3 L 741	section 1 délivrance et utilisation d'un certificat	BOI-TVA-SECT-70-30-10
3 L 742	section 2 intervention d'un intermédiaire dans une opération intracommunautaire d'achat d'un moyen de transport	BOI-TVA-SECT-70-30-20
3 L 743	section 3 régime fiscal des acquisitions intracommunautaires de moyens de transport d'occasion	BOI-TVA-SECT-70-30-30
3 L 75	chapitre 5 précisions diverses	BOI-TVA-SECT-70-40

3 P	Division P Taxes spéciales sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées	<a href="#">BOI-TCA-PTV</a> <a href="#">BOI-TCA-PRT</a> <a href="#">BOI-TCA-PCT</a> <a href="#">BOI-TCA-OCE</a> <a href="#">BOI-TCA-CDP</a> <a href="#">BOI-TCA-CAEA</a> <a href="#">BOI-TCA-RSAB</a> <a href="#">BOI-TCA-RSD</a> <a href="#">BOI-TCA-PPA</a> <a href="#">BOI-TCA-TPA</a> <a href="#">BOI-TCA-CSR</a> <a href="#">BOI-TCA-AHJ</a> <a href="#">BOI-TCA-CAR</a> <a href="#">BOI-TCA-RSP</a> <a href="#">BOI-TCA-BEU</a> <a href="#">BOI-TCA-PJP</a> <a href="#">BOI-TCA-TPC</a> <a href="#">BOI-TCA-EOL</a> <a href="#">BOI-TCA-IMP</a> <a href="#">BOI-TCA-VLV</a> <a href="#">BOI-TCA-THA</a> <a href="#">BOI-TCA-AUTO</a> <a href="#">BOI-TCA-TAB</a> <a href="#">BOI-TCA-INPES</a> <a href="#">BOI-TCA-SECUR</a> <a href="#">BOI-TCA-MEDIC</a> <a href="#">BOI-TCA-RPE</a> <a href="#">BOI-TCA-CAP</a> <a href="#">BOI-TCA-TASC</a>
3 P 13	chapitre 3 taxe spéciale sur les huiles destinées à l'alimentation humaine	<a href="#">BOI-TCA-THA</a>
3 P 41	chapitre premier redevance sanitaire d'abattage	<a href="#">BOI-TCA-RSAB</a>
3 P 42	chapitre 2 redevance sanitaire de découpage	<a href="#">BOI-TCA-RSD</a>
3 P 51	chapitre premier taxe due par les concessionnaires d'autoroutes	<a href="#">BOI-TCA-CAR</a>
3 P 6	titre 6 taxe forfaitaire sur les actes des huissiers de justice	<a href="#">BOI-TCA-AHJ</a>
3 P 71	chapitre premier redevance sur l'édition des ouvrages de librairie	<a href="#">BOI-TCA-EOL</a>
3 P 72	chapitre 2 redevance sur l'emploi de la reprographie	<a href="#">BOI-TCA-IMP</a>
3 P 82	chapitre 2 taxe sur la publicité télévisée	<a href="#">BOI-TCA-PTV</a>
3 P 94	chapitre 4 taxe sur le transport public aérien et maritime en provenance ou à destination de la corse	<a href="#">BOI-TCA-TPC</a>
3 Q	Division Q Taxes parafiscales	

## Bulletin officiel des impôts (BOI)

Référence du bulletin officiel des impôts	Libellé du document	Concordance dans le BOFiP-Impôts
3 A-8-94	Taxe sur la valeur ajoutée. imposition des prestations de services des avocats et des avoués qui constituent des dépens	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-40-30</a> <a href="#">BOI-TVA-DED-40-10-10</a>
3 A-9-94	Taxe sur la valeur ajoutée. règles applicables aux remboursements de frais de déplacement perçus par les avocats collaborateurs	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-40-30</a>
3 A-4-95	Champ d'application. Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union Européenne	Non repris
3 A-5-95	TVA. champ d'application. territorialité. lieu d'imposition des prestations de services. opérations de crédit-bail. dérogations au principe de l'article 259 du code général des impôts	Non repris
3 A-2-98	Opérations réalisées par les communes dans le domaine funéraire	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-30</a> <a href="#">BOI-IF-CFE-10-30-10-10</a>
3 A-3-98	TVA. base d'imposition. taxe sur les salaires. syndicats de copropriétaires qui gèrent des immeubles ou des résidences avec services	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-30</a>
3 A-4-98	TVA. champ d'application. situation des gestionnaires des halles de marée	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-60-10</a>
3 A-3-99	transports internationaux de voyageurs. transports par route de voyageurs.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20-60-10</a>
3 A-1-00	TVA. champ d'application. exonération achats en franchise. attestations. formalités.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-50</a>
3 A-2-00	Taxe sur la valeur ajoutée situation des offices de tourisme et des syndicats d'initiative	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-20</a> <a href="#">BOI-TVA-LIQ-20-20</a>
3 A-4-00	Réponse ministérielle - question écrite n° 8602 posée par M. martial Taugourdeau, sénateur (JO Sénat du 19 novembre 1998, p. 3701 et 3702) TVA - obligations déclaratives, services d'eau et d'assainissement des communes ou établissements publics de coopération	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50-20</a>

3 A-5-00	TVA - Champ d'application - exonération - établissements de soins privés - suppléments pour mise a disposition d'une chambre individuelle	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-20</a>
3 A-6-00	TVA - Impôt sur les spectacles. prélèvement progressif sur le produit brut des jeux. champ d'application. casinos, cercles et maisons de jeux. droits d'entrée, cotisations des membres.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-70</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-10</a>
3 A-1-01	TVA - organismes sans but lucratif - associations CAL-PACT et ADASEA.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-50</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-30-20</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-30-30</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-40-30</a>
3 A-2-01	TVA. règles applicables aux organisateurs de corridas et à leurs fournisseurs.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-30-20</a>
3 A-3-01	TVA. situation des gestionnaires d'aérodromes.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-30</a>
3 A-4-01	TVA. champ d'application. droits à déduction. règles applicables aux exploitants d'ouvrages de circulation routière et à leurs usagers. conséquences d'un arrêt de la cour de justice des communautés européennes du 12 septembre 2000.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-10</a> <a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-40-10</a>
3 A-5-01	TVA. champ d'application. taux. règles applicables aux cantines d'entreprises	<a href="#">BOI-BOI-TVA-LIQ-30-20-10-20</a>
3 A-6-01	Taxe sur la valeur ajoutée. règles applicables aux coproductions audiovisuelles et aux contrats de coproduction et de pré-achat de droits de diffusion	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-80</a> <a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-100</a>
3 A-7-01	TVA. Régime applicable aux opérations d'élimination de déchets. portée de l'arrêt de la CJCE « commission contre France » (affaire c 429/97) du 25 janvier 2001	Non repris
3 A-8-01	Imposition a la TVA du « service ». conséquence d'un arrêt de la cour de justice des communautés européennes du 29 mars 2001	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-20-40-30</a>
3 A-9-01	TVA. régime applicable aux immeubles en stock non revendus a l'expiration du délai de cinq ans suivant leur achèvement	Non repris
3 A-10-01	Taxe sur la valeur ajoutée. Exonération des travaux d'analyses de biologie médicale. opérations de transmission des prélèvements aux fins d'analyses médicales.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-10</a>

3 A-11-01	TVA - territorialité. lieu d'imposition des prestations de services. dérogations au principe de l'article 259 du code général des impôts. définition des prestations de publicité	Non repris
3 A-1-02	taxe sur la valeur ajoutée. redevable de la taxe. suppression de la représentation fiscale pour les assujettis communautaires	Non repris
3 A-3-02	TVA. champ d'application. territorialité. importations de marchandises destinées à faire l'objet d'ouvrages en France sur commande d'un donneur d'ordre établi en pays tiers et re-expédiées en dehors de la communauté européenne. droit à déduction	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20-70</a>
3 A-1-03	Taxe sur la valeur ajoutée. champ d'application. droit à déduction. situation des laboratoires départementaux vétérinaires ou d'analyse.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-20</a>
3 A-2-03	Taxe sur la valeur ajoutée. champ d'application exonération. locations de logements meublés ou garnis à usage d'habitation. article 18 de la loi de finances rectificative pour 2002	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-20</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-50</a>
3 A-3-03	Taxe sur la valeur ajoutée. lieu d'imposition des services de radiodiffusion, de télévision et des services fournis par voie électronique.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20-50-50</a>
3 A-4-03	Taxe sur la valeur ajoutée - prestations de services directement liées à l'exportation	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-20-10</a>
3 A-1-04	TVA. champ d'application. taux. systèmes d'assainissement non collectif. raccordement aux systèmes d'assainissement collectif.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-30</a> <a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-30</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50-20</a>
3 A-2-04	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). achats en franchise. formalités.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-50</a>
3 A-3-04	Taxe sur la valeur ajoutée. exonération applicable aux opérations portant sur les aéronefs utilisés par des compagnies d'aviation dont le trafic international représente au moins 80 % des services exploités.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-30-20</a>
3 A-4-04	règles de TVA applicables à l'exploitation de crématoriums par les communes. TVA. champ d'application. taux. droits à déduction.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-30</a> <a href="#">BOI-TVA-LIQ-20-20</a>
3 A-5-04	taxe sur la valeur ajoutée. lieu d'imposition des services de radiodiffusion, de télévision et des services fournis par voie électronique	Non repris
3 A-6-04	TVA. locations immobilières imposables sur option. locaux concernés par l'option. portée de l'option.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50-10</a>

3A-1-05	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). opérations portant sur des bateaux de plaisance. pourcentage unique des loyers imposable en France.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20-50-20</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-10</a>
3 A-2-05	TVA. participations financières versées dans le cadre de contrats de coproduction de spectacles vivants. contrats de co-réalisation de spectacles vivants.	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-40</a>
3 A-3-05	taxe sur la valeur ajoutée. exonération applicable aux opérations portant sur les aéronefs utilisés par des compagnies d'aviation dont le trafic international représente au moins 80 % des services exploites	Non repris
3 A-4-05	TVA. locations immobilières imposables sur option. forme de l'option	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50-10</a>
3 A-5-05	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). territorialité. lieu d'imposition des livraisons de gaz naturel et d'électricité ainsi que des prestations d'accès, d'acheminement par les réseaux et tous services directement liés.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-40-10</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20-20-10</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20-50-50</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-50-10</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-40</a>
3 A-6-05	TVA. conditions d'application de l'exonération prévue a l'article 261-4-1° du code général des impôts aux actes d'ostéopathie réalisés par des masseurs-kinésithérapeutes.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-50</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-10</a>
3 A-1-06	TVA. produits financiers perçus par une entreprise. champ d'application. opérations financières accessoires.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-30</a>
3 A-2-06	TVA. locations immobilières imposables sur option. dénonciation de l'option	Non repris
3 A-3-06	Impôt sur les spectacles. droits d'engagement versés par les participants a des réunions sportives.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-10</a>
3 A-4-06	TVA. condition d'application de l'exonération prévue a l'article 262-i-2° du code général des impôts aux livraisons de biens a des touristes étrangers de passage en France.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-10-20</a>
3A-5-06	taxe sur la valeur ajoutée. déchets. soutiens versés par les organismes ou entreprises agréés	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-40</a>
3 A-6-06	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). transmission d'une universalité totale ou partielle de biens.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10</a>

3 A-7-06	TVA. subventions directement liées au prix d'opérations imposables.	BOI-TVA-CHAMP-50-20 BOI-TVA-BASE-10-10-10
3 A-1-07	TVA. règles applicables aux locations de locaux nus, meubles ou garnis consenties aux exploitants d'établissements d'hébergement a caractère hôtelier.	BOI-TVA-LIQ-30-20-10-10
3 A-6-07	taxe sur la valeur ajoutée. exonération applicable aux opérations portant sur les aéronefs utilisés par des compagnies d'aviation dont le trafic international représente au moins 80 % des services exploites	Non repris
3 A-8-06	Taxe sur la valeur ajoutée. exonération. précisions relatives aux transports sanitaires aériens.	BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-40 BOI-TVA-LIQ-30-20-60
3 A-9-06	TVA. redevable. opérations réalisées par un assujetti non établi en France.	BOI-TVA-DECLA-10-10-20
3 A-11-06	Taxe sur la valeur ajoutée. lieu d'imposition des services de radiodiffusion, de télévision et des services fournis par voie électronique.	BOI-TVA-CHAMP-20-50-50
3 A-12-06	Taxe sur la valeur ajoutée. exonération. opérations réalisées par les prothésistes dentaires.	BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-10 BOI-TVA-CHAMP-30-40
3 A-13-06	taxe sur la valeur ajoutée (t.v.a.) territorialité - opérations réalisées par les maisons étrangères information jurisprudence	BOI-TVA-DECLA-20-30-40-10
3 A-14-06	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). exonération des livraisons de biens expédiés ou transportés hors de la communauté européenne. cas des livraisons de moyens de transport effectuées pour le compte de personnes ayant leur résidence principale en France	BOI-TVA-CHAMP-30-30-10-20
3 A-1-07	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). règles applicables aux locations de locaux nus, meubles ou garnis consenties aux exploitants d'établissements d'hébergement a caractère hôtelier.	BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-20 BOI-TVA-CHAMP-30-10-50
3 A-2-07	Règles de TVA applicables aux actions réalisées en faveur des demandeurs d'emploi et des personnes en difficulté et aux prestations de formation professionnelle continue réalisées en sous-traitance.	BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-50
3 A-3-07	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). règles applicables aux locations de locaux nus, meublés ou garnis consenties aux exploitants de logements-foyers.	BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-20 BOI-TVA-CHAMP-30-10-50

3 A-4-07	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). exonération des opérations liées à la garde d'enfants.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-60-10</a>
3 A-5-07	Taxe sur la valeur ajoutée. conditions d'exercice du droit à déduction. livraisons intracommunautaires et exportations de prothèses dentaires.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-10</a>
3 A-7-07	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). lutte contre la fraude carrousel. refus du bénéfice de l'exonération des livraisons intracommunautaires. remise en cause du droit a déduction. solidarité en paiement.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-20-10</a>
3 A-1-08	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). champ d'application. exonérations. actes effectués par les praticiens légalement autorisés à faire usage du titre d'ostéopathe.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-10</a>
3 A-2-08	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). règles applicables aux opérations de tirages photographiques.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-40</a>
3 A-3-08	taxe sur la valeur ajoutée. entreprises communautaires sans établissement stable en France. formalités d'immatriculation à la TVA en France	Non repris
3 A-4-08	Taxe sur la valeur ajoutée. activités d'enseignement, de formation et de recherche.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40</a>
3 A-5-08	taxe sur la valeur ajoutée. exonération applicable aux opérations portant sur les aéronefs utilisés par des compagnies d'aviation dont le trafic international représente au moins 80 % des services exploités	Non repris
3 A-6-08	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). champ d'application. territorialité des prestations d'exécution testamentaire.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20-50-20</a>
3 A-7-08	Taxe sur la valeur ajoutée. redevable de la Taxe. opérations portant sur les déchets neufs d'industrie et les matières de récupération.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-60</a>
3 A-1-09	information jurisprudence décision rendue par le conseil d'Etat en cassation arrêt n° 306091 du 31 décembre 2008	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-70</a>
3 A-2-09	information jurisprudence décision rendue par le conseil d'Etat en cassation arrêt n° 307077 du 5 février 2009	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-20</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-10-50</a>
3 A-3-09	Taxe sur la valeur ajoutée et Taxe sur les salaires. situation des activités d'intérêt général des centres techniques industriels financés par des ressources publiques.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-50</a> <a href="#">BOI-CF-INF-10-40-60</a>
3 A-4-09	information jurisprudence décision rendue par le conseil d'Etat en cassation arrêt n° 300420, 300421 et 300422 du 3 septembre 2008	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-30</a>

3 A-5-09	information jurisprudence décision rendue par le conseil d'Etat arrêt n° 295689 du 1er juillet 2009	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-20-10</a>
3 A-6-09	taxe sur la valeur ajoutée. exonération applicable aux opérations portant sur les aéronefs utilisés par des compagnies d'aviation dont le trafic international représente au moins 80 % des services exploites	Non repris
3 A-1-10	Taxe sur la valeur ajoutée. champ d'application. territorialité des prestations de services. Exigibilité. redevable. obligations	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20-50</a> <a href="#">BOI-TVA-GEO-20-40</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT</a>
3 A-2-10	Information jurisprudence CE arrêt du 30 décembre 2009 n° 307732 Exonérations des exportations et opérations assimilées (CGI, art. 262 ; ann. III, art. 74).	<a href="#">BOI-CF-IOR-40</a>
3 A-3-10	Taxe sur la valeur ajoutée - Droits d'enregistrement - Dispositif issu de l'article 16 de la loi de finances rectificative pour 2010 - mesures transitoires. (CGI, art. 256, 257, 257 bis, 258, 260, 261, 266, 268, 269,270, 278 sexies, 279-0 bis, 285, 1115,1594 F quinquies, 1594-0 G, 1788 A)	<a href="#">BOI-ENR-DMTOI-10-40</a>
3 A-4-10	Taxe sur la valeur ajoutée. Exonération applicable aux opérations portant sur les aéronefs des compagnies d'aviation dont le trafic international représente au moins 80 % des services exploités.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-30-30-20</a>
3 A-5-10	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Régime applicable aux opérations immobilières réalisées dans le secteur du logement social. (CGI, art. 256-II-1°, 257, 261-5 et 278 sexes).	<a href="#">BOI-TVA-IMM-20-20</a>
3 A-6-10	Impôt sur le revenu (IR), Impôt sur les sociétés (IS), Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), Droits d'enregistrement, Régime applicable aux opérations d'IJARA	<a href="#">BOI-DJC-FIN</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-40-30</a>
3 A-7-10	T.V.A. : Champ d'application – Subventions – Subventions complément de prix – Subventions octroyées par des collectivités locales afin de favoriser l'implantation d'une entreprise.	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-10</a>
3 A-8-10	TVA. Locations immobilières imposables sur option. Date de d'effet de l'option. Déclaration par anticipation de l'option. Dénonciation de l'option. (CGI, art. 260-2°)	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50-10</a>

3 A-9-10	<p>Taxe sur la valeur ajoutée. (TVA). Règles applicables aux opérations immobilières. (C.G.I. art. 256-II-1°, 257, 260-5° et 5° bis, 261-5, 261D-1° bis, 266, 268, 269, 270. C.G.I. Ann. II art 207, 244 à 251). § 3 à 5</p>	<p>BOI-TVA-IMM-10-10 BOI-TVA-IMM-10-10-10 BOI-TVA-IMM-10-10-10-10 BOI-TVA-IMM-10-10-10-20 BOI-TVA-IMM-10-10-10-30 BOI-TVA-IMM-10-10-10-40 BOI-TVA-IMM-10-10-20 BOI-TVA-IMM-10-10-30 BOI-TVA-IMM-10-20-10 BOI-TVA-IMM-10-20-20 BOI-TVA-IMM-10-20-30 BOI-TVA-IMM-10-30</p>
3 A-1-11	<p>Taxe sur la valeur ajoutée. Redevable de la taxe. Régime applicable aux transferts de quotas d'émission de gaz à effet de serre. (CGI, art. 283-2 septies)</p>	<p>BOI-TVA-DECLA-10-10-20</p>
3 A-2-11	<p>Taxe sur la valeur ajoutée. Territorialité des prestations de services. Activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, éducatives, de divertissement ou similaires. Foires ou expositions. (CGI, art. 259 A-5° a et 5° bis)</p>	<p>BOI-TVA-CHAMP-20-50-30</p>
3 A-3-11	<p>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Champ d'application. Exonération. Prestations de services des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM). (CGI, art. 261-4-8° ter )</p>	<p>BOI-TVA-CHAMP-30-10-60-10</p>
3 A-4-11	<p>Taxe sur la valeur ajoutée. Exonération applicables aux opérations portant sur les aéronefs utilisés par des compagnies d'aviation dont le trafic international représente au moins 80 % des services exploités. (CGI, art. 257-13°, 262-II-4° à 7° ; CGI, ann. IV, art. 45)</p>	<p>BOI-TVA-CHAMP-30-30-30-20</p>
3 A-1-12	<p>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Champ d'application. Exonérations. Actes effectués par les praticiens légalement autorisés à faire usage du titre de chiropracteur. (CGI, art. 261-4-1° )</p>	<p>BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-10</p>
3 A-2-12	<p>Information jurisprudence : CE arrêt du 23 décembre 2011 n° 323189 TVA : champ d'application - opérations imposables sur option - location de locaux nus - sous-location de locaux nus par une société qui en dispose en vertu d'un contrat de crédit-bail immobilier</p>	<p>BOI-TVA-CHAMP-50-10</p>

3 A-3-12	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Redevable de la taxe. Régime applicable aux services de communications électroniques réalisés entre assujettis établis en France. (CGI, art. 283-2 octies)	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-10-10-20</a>
3 A-4-12	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Redevable de la taxe. Régime applicable aux livraisons de gaz naturel ou d'électricité réalisés entre assujettis établis en France. (CGI, art. 283-2 quinquies)	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-10-10-20</a>
3 A-5-12	Taxe sur la valeur ajoutée. (TVA). Redevable. opérations réalisées par un assujetti non établi en France. Suppression de la tolérance du répondant et modification du titulaire de l'obligation de souscrire la déclaration d'échange de biens. (CGI, art. 283-1)	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-10-10-20</a>
3 B-1-01	note du 26 decembre 2001 - publication de la documentation de base	Non repris
3 B-1-02	Règles de taxe sur la valeur ajoutée applicables aux indemnités	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-10</a> <a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-30</a>
3 B-1-04	Taxe sur la valeur ajoutée. exigibilité, paiement de la taxe d'après les débits	<a href="#">BOI-TVA-BASE-20-50-10</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-80-30-30</a>
3 B-1-06	Règles de taxe sur la valeur ajoutée applicables aux pénalités de retard. (CGI, art. 256, 266 et 267)	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-40</a>
3 B-2-06	Taxe sur la valeur ajoutée. base d'imposition. remboursements des charges et réparations locatives perçus par les bailleurs de leurs locataires. (cgi, art. 267-ii-2°)	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-30</a>
3 B-3-06	TVA. indemnités de mutation versées aux clubs de football professionnel lors du transfert de joueurs. (CGI, art. 256-i, 256-iv, et 259 b)	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-10</a>
3 B-4-06	taxe sur la valeur ajoutée. règles applicables aux sommes versées par les constructeurs automobiles dénommées « primes de volume » ou « primes d'objectifs ». (CGI, art. 267-ii-1°)	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-40</a>
3 B-1-08	taxe sur la valeur ajoutée (TVA). règles applicables aux indemnités perçues par les agents commerciaux lors de la rupture du contrat les liant à leur mandant. (CGI, art. 256 et 266)	<a href="#">BOI-TVA-BASE-10-10-10</a>
3 C-4-01	publication de la documentation de base	Non repris

3 C-1-02	TVA. taux applicable a certains appareillages destines aux handicapes. precisions sur les conditions d'application du taux reduit a certains materiels anterieurement vises au chapitre 8 du titre ii du tarif interministeriel des prestations sanitaires (tips)	BOI-TVA-LIQ-30-10-50
3 C-2-02	taxe sur la valeur ajoutee. spectacles. premieres representations theatrales d'oeuvres nouvellement creees ou d'oeuvres classiques faisant l'objet d'une nouvelle mise en scene	Non repris
3 C-1-03	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). régime applicable au transport maritime et fluvial de personnes régime applicable a l'affrètement et a la location de navires	BOI-TVA-CHAMP-30-30-10 BOI-TVA-LIQ-30-10-20
3 C-2-03	Taxe sur la valeur ajoutée. taux applicable aux mises à disposition de programmes de télévision.	BOI-TVA-LIQ-30-20-100
3 C-3-03	TVA. taux réduit de 5,5 % applicable aux oeuvres d'art. situation des photographies d'art.	BOI-TVA-LIQ-30-10-60
3 C-4-03	Taxe sur la valeur ajoutee (TVA). regime applicable au transport maritime et fluvial de personnes regime applicable a l'affretement et a la location de navires (cgi, articles 262 ii et 279 b quater, cgi, annexe ii, article 237)	BOI-TVA-LIQ-20-20 BOI-TVA-LIQ-30-20-60
3 C-1-04	Taxe sur la valeur ajoutee. application du taux normal aux abonnements relatifs aux livraisons d'electricite d'une puissance maximale superieure a 36 kilovoltamperes.	BOI-TVA-LIQ-30-20-20
3 C-2-04	regles de TVA applicables aux etablissements accueillant des personnes handicapees	BOI-TVA-LIQ-30-20-10-10
3 C-1-05	Taxe sur la valeur ajoutee (TVA) - taux applicable aux produits de chocolat	BOI-TVA-LIQ-30-10-10
3 C-2-05	taxe sur la valeur ajoutée (tva). appareils de distribution automatique de produits alimentaires	Non repris
3 C-3-05	Taxe sur la valeur ajoutee (TVA) - prestations funeraires - taux applicable aux prestations de portage de corps	BOI-TVA-LIQ-30-20-60
3 C-4-05	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). taux réduit. définition fiscale du livre.	BOI-TVA-LIQ-30-10-40
3 C-5-05	Taxe sur la valeur ajoutee. spectacles. premieres representations.	BOI-TVA-LIQ-40-20
3 C-6-05	Taxe sur la valeur ajoutee (TVA). application du taux reduit aux produits de l'horticulture	BOI-TVA-LIQ-30-10-20
3 C-7-05	taux de TVA applicable aux prestations de collecte, de tri, et de traitement des déchets ménagers.	BOI-TVA-LIQ-30-20-70

3 C-1-06	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). taux réduit. produits à usage agricole. engrais et assimilés.	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-30</a>
3 C-2-06	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - taux applicable aux produits de chocolat	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-10</a>
3 C-3-06	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). taux réduit. bois de chauffage et produits assimilés	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-20</a>
3 C-4-06	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - taux applicable aux compléments alimentaires	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-10</a>
3 C-5-06	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - application du taux réduit aux Taxes locales sur l'électricité	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-20</a>
3 C-6-06	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). taux réduit. prestations de services fournies par les entreprises agréées en application de l'article L. 129-1 du code du travail.	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-80</a>
3 C-7-06	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). taux réduit. travaux (autres que de construction ou de reconstruction) portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans.	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-90</a>
3 A-10-06	taxe sur la valeur ajoutée. exonération applicable aux opérations portant sur les aéronefs utilisés par des compagnies d'aviation dont le trafic international représente au moins 80 % des services exploités	Non repris
3 C-1-07	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). taux réduit. livraisons d'énergie calorifique.	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-20</a>
3 C-1-08	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). taux réduit. prestations de balayage des caniveaux et des voies publiques. service public de voirie communale (loi de finances pour 2006 n° 2005-1719 du 30 décembre 2005, article 115).	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-100</a>
3 C-2-08	taxe sur la valeur ajoutée (tva). taux réduit. abonnement à des services de télévision. prestations de services comprises dans une offre composite comprenant d'autres services fournis par voie électronique	Non repris
3 C-1-09	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). taux réduit. livraisons d'énergie calorifique.	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-20</a>
3 C-2-09	information jurisprudence décision rendue par le conseil d'état en cassation arrêt n° 308530 du 26 décembre 2008	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-90-40</a>
3 C-3-09	information jurisprudence décision rendue par la cour administrative d'appel de Nantes arrêt n° 07nt02858 du 2 février 2009	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-20</a>

3 C-4-09	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). application du taux réduit aux ventes à consommer sur place à l'exclusion de celles relatives aux boissons alcooliques.	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-10-10</a> <a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-10-20</a> <a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-40</a> <a href="#">BOI-TVA-LIQ-20-10</a>
3 C-1-10	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Taux réduit. Lieux de vie et d'accueil (LVA). Fourniture de logement et de nourriture. (CGI, art. 279 a )	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-10-10</a>
3 C-2-10	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Taux réduit. Travaux (autres que de construction ou de reconstruction) portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de dix ans. Exclusion de la part correspondant à la fourniture de système de climatisation.	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-90-20</a>
3 C-1-11	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Suppression du taux réduit applicable aux prestations effectuées par les avocats et les avoués dans le cadre de l'aide juridictionnelle. (CGI, art. 279-f)	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-100</a>
3 C-2-11	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Taux réduit. Abonnement à des services de télévision. Prestations comprises dans un offre composite comprenant d'autres services fournis par voie électronique. (CGI, art. 279-b octies)	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-100</a>
3 C-1-12	Précisions sur le champ et l'entrée en vigueur du passage à 7 % du taux de TVA. (CGI, art. 278-0 bis)	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30</a>
3 C-2-12	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Taux réduit applicable aux opérations d'accession à la propriété. Actualisation des conditions de ressources et des plafonds de prix de logements. (CGI, art. 278 sexies)	<a href="#">BOI-TVA-IMM-20-20-20</a>
3 C-3-12	Taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable aux produits phytopharmaceutiques et aux produits biocides. (CGI, art. 278 bis a, b, e )	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-10-30</a>
3 C-4-12	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – Taux – Travaux augmentant la surface de plancher - Remplacement des notions de surface de plancher hors œuvre nette (SHON) et de plancher hors œuvre brute (SHOB) par celle de surface de plancher de la construction. (CGI, art. 279-0 bis)	<a href="#">BOI-TVA-LIQ-30-20-90-30</a>
3 D-6-90	TVA. Déductions. Conditions d'exercice du droit à déduction. Mention sur les factures d'achat. (CGI art. 272-2, 283-3, 283-4 et 223 de l'annexe II au même code)	<a href="#">BOI-TVA-DED-40-10-10</a>
3 D-7-90	Régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux aides publiques à l'emploi Incidence sur le calcul du pourcentage de déduction (CGI., ann. II, art. 212)	Non repris

3 D-3-92	Taxe sur la valeur ajoutée - Taux. Droits à déduction Radiotéléphones installés dans les véhicules (CGI., art. 230 et 237 de l'annexe II)	<a href="#">BOI-TVA-DED-30-30-20</a>
3 D-5-92	RM n° 45924, M. Bernard BOSSON, député (JO, Débats - Assemblée nationale, du 2 mars 1992, p. 1016). TVA - Conséquences de l'abrogation de l'article 233 de l'annexe II au code général des impôts. (CGI., annexe II art. 233 et article 4 du décret n° 91-352 du 11 avril 1991)	Non repris
3 D-6-92	Note du 27 octobre 1992 Aide de 2 000 F accordée par les importateurs et les constructeurs, au nom de l'Etat, aux acquéreurs de voitures particulières équipées de pots catalytiques. Imputation de l'aide ainsi octroyée sur la TVA exigible par les constructeurs et les importateurs.	Non repris
3 D-1-93	Droit à déduction de la TVA sur les biens autres que les immobilisations et les services Déduction immédiate de la taxe à hauteur de 10 % de son montant (CGI, Art. 273 et Annexe II, art. 203, 204 ter et 217)	Non repris
3 D-5-93	Avis du Conseil d'Etat n° 143 039 du 26 février 1993, Section T.V.A. Déductions. Calcul du pourcentage de déduction Opérations de change manuel CGI. Article 212 de l'annexe II	<a href="#">BOI-TVA-DED-20-10-20</a>
3 D-6-93	TVA. Déduction. Maintien de l'exclusion du droit à déduction de la TVA afférente aux biens ou services à usage mixte faisant l'objet d'une utilisation privative supérieure à 90 % de leur utilisation totale (CGI, ann. II, art. 230-1, décret n° 93-641 du 27 mars 1993, JO du 28 mars 1993)	<a href="#">BOI-TVA-DED-30-10</a>
3 D-7-93	TVA. Droits à déduction. Date de la déduction de la taxe afférente aux services et aux biens ne constituant pas des immobilisations Suppression de la règle du décalage d'un mois (CGI., art 271)	Non repris
3 D-8-93	TVA. Suppression de la règle du décalage d'un mois Premier remboursement de la créance	Non repris
3 D-3-94	TVA - liquidation - deductions - remboursement - regimes particuliers (CGI., art. 271)	Non repris
3 D-5-94	TVA. exclusions du droit a deduction. depenses de logement, de restaurant, de reception et de spectacles. (CGI., ann. II, art. 236)	Non repris
3 D-6-94	TVA. regles applicables aux societes d'affacturage et a leurs clients. sort reserve aux creances impayees.	<a href="#">BOI-TVA-DED-40-10-20</a>
3 D-2-95	TVA. suppression de la regle du decalage d'un mois. constatation de la creance a compter du mois de janvier 1995. (CGI., art. 271 a)	Non repris

3 D-5-95	TVA. regles de droit a deduction applicables aux assujettis partiels. regularisations de la tva en cas de variation de la proportion d'utilisation et du pourcentage de deduction. (CGI., art. 271 ; ann. II, art. 207 bis, 212 et 215)	Non repris
3 D-6-95	commentaires de l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 1994 n° 94-1163 du 29 decembre 1994 publiee au journal officiel du 30 decembre 1994 (CGI., art. 271-II et 1788 septies)	<a href="#">BOI-TVA-DED-40-10-40</a>
3 D-1-96	Deductions. regularisations relatives aux biens constituant des immobilisations. allongement de la periode de regularisation de la taxe afferente aux biens d'investissement immobiliers. (CGI., art. 271-III et 273-1 - annexe II, art. 207 bis, 210,211, 215 et 226-3°)	<a href="#">BOI-TVA-DED-60-20-10</a>
3 D-4-96	TVA. regime d'imposition des marchandises neuves. transmission d'entreprise. mutations a titre onereux ou gratuit. apports en societe. (CGI., art. 256 et 271)	Non repris
3 D-1-97	publication de la documentation de base (lpf, art. I 80 a)	Non repris
3 D-2-97	remboursement de la TVA. cas des entreprises etrangeres. seuil de remboursement pour l'annee 1997 (CGI., art. 242-0 p de l'annexe II et 28 a de l'annexe iv)	Non repris
3 D-3-97	TVA. régime applicable aux échantillons. (CGI., art. 257-8°)	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-20</a> <a href="#">BOI-TVA-DED-30-30-50</a>
3 D-4-97	TVA. subvention non imposable. consequence sur le droit a deduction (CGI., ann. II, art. 212)	<a href="#">BOI-TVA-DED-20-10-20</a>
3 D-5-97	TVA - cessation d'activite. entreprises en liquidation judiciaire. deduction de la tva incluse dans les emoluments des mandataires de justice. (CGI., art. 271)	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-20</a>
3 D-1-98	TVA. liquidation. déductions. remboursement de la taxe aux assujettis établis hors de la communauté qui ne réalisent pas des opérations imposables en France. Désignation d'un représentant (CGI., art. 271-V-d ; art. 242-0 M à 242-0 T de l'annexe II)	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-30-40-10</a>
3 D-2-98	TVA. liquidation. déductions. remboursement de la taxe aux assujettis étrangers qui ont désigné un représentant ponctuel. (CGI., art. 271-V-d ; art. 242-0 M à 242-0 T de l'annexe II)	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-30-40</a>
3 D-3-98	Remboursement de la TVA cas des entreprises étrangères seuil de remboursement pour l'année 1998 (CGI., art. 242-0 P de l'annexe II et 28 A de l'annexe IV)	Non repris

3 D-4-98	TVA. liquidation. régime suspensif cas d'application opérations réalisées sous un régime douanier communautaire ou sous un régime d'entrepôt fiscal (CGI art. 277 A ; art. 85 à 85 I de l'annexe III ; art. 29 A à 29 F de l'annexe IV)	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-40</a>
3 D-5-98	tva. champ d'application. deduction. dechetterie. usine d'incineration des ordures menageres	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-10-40-30</a> <a href="#">BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-30</a>
3 D-1-99	Réponse ministérielle aux questions écrites n° 8601 et 9978 posées respectivement par M. MARTIAL TAUGOURDEAU ET M. JEAN-PAUL DELEVOYE, sénateurs (JO senat du 3 septembre 1998, p. 2827 et 2828). TVA. régime applicable aux primes d'épuration allouées aux collectivités locales gérant un service d'assainissement soumis à la taxe. (CGI., art. 260 a ; ann. II, art. 212)	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-50-20</a>
3 D-2-99	taxes sur la valeur ajoutée. remboursement de la taxe aux assujettis établis hors de France (CGI., art.271 v. d., 242-0 M à 242-0 T de l'annexe II)	Non repris
3 D-3-99	Réponse ministérielle à la question écrite n° 19683 posée le 28 septembre 1998 par M. Philippe Houillon, député (JO assemblée nationale du 5 juillet 1999 p. 4124 et 4125). TVA. récupération de la taxe en cas de créances devenues définitivement irrécouvrables. remises de dettes consenties dans le cadre de la procédure de règlement amiable prévue par les articles 35 et suivants de la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 relative à la prévention et au Règlement amiable des difficultés des entreprises. (CGI art. 272-1)	<a href="#">BOI-TVA-DED-40-10-20</a>
3 D-4-99	tva. droit a deduction. portee des arrêts de la cje « inzo » du 29 fevrier 1996 et « ghent coal terminal » du 15 janvier 1998	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-10</a>
3 D-5-99	TVA. Remboursement aux assujettis établis hors de France (C.G.I., art. 271.V.d, ann. II, art. 242-0M à 242-0T)	Non repris
3 D-6-99	Réponse ministérielle à la question écrite n° 26298 posée le 8 mars 1999 par M. Gerard Charasse, député (JO assemblée nationale du 12 juillet 1999 p. 4281 et 4282). TVA. application des règles relatives à la tenue de comptes distincts et à la constitution de secteurs distincts aux collectivités locales. obligation de tenue de budgets annexes. (CGI., ann. II, art. 193, 201 sexies, 207 bis-6 et 213)	<a href="#">BOI-TVA-DED-20-20</a>
3 D-1-00	tva. exclusion du droit a deduction. situation des quads	<a href="#">BOI-TVA-DED-30-30-20</a>
3 D-2-00	TVA. exclusions du droit a déduction. dépenses de logement, de restaurant, de réception et de spectacles. portée de l'arrêt de la CJCE « Ampafrance SA / Sanofi synthelabo » (affaires jointes c-177/99 et c-181/99) du 19 septembre 2000. (CGI., annexe II, article 236)	Non repris

3 D-1-01	Réponse ministérielle à la question écrite n° 42131 posée le 21 février 2000 par M. Michel Grégoire, député (journal du 2 avril 2001, p 1951 et 1952). tva. règles applicables aux opérations d'enfouissement des lignes de télécommunication dans le cadre de conventions de partenariat signées entre des collectivités locales et France Télécom. (CGI., art. 267-II-2° et 271)	Non repris
3 D-3-01	instruction du 20 septembre 2001 TVA. exclusions du droit à déduction. dépenses de gazoles utilisés comme carburants pour les véhicules et engins exclus du droit à déduction. portée de l'arrêt de la CJCE « commission contre France » (affaire C-40/00) du 14 juin 2001. (CGI., art.298-4-1°-b)	<a href="#">BOI-TVA-SECT-10-30</a>
3 D-4-01	instruction du 15 octobre 2001 TVA. droit à déduction. dépenses supportées pour la réalisation d'opérations se rapportant au capital social des entreprises et à leur participation dans le capital d'autres entreprises. (CGI., art 271 ; ann. II, art. 212)	<a href="#">BOI-TVA-DED-20-10-20</a>
3 D-1-02	TVA. droit à déduction investissements liés à l'activité de débit de tabacs (CGI., art. 271)	<a href="#">BOI-TVA-DED-20-10-20</a>
3 D-2-02	taxe sur la valeur ajoutée. règles applicables à la transmission de biens entre collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). à l'occasion des transferts de compétence liés à l'intercommunalité (CGI., annexe II, art. 210)	<a href="#">BOI-TVA-DED-60-20-10</a>
3 D-3-02	TVA. exclusions du droit à déduction. dépenses de logement, de restaurant, de réception et de spectacles. Portée de l'arrêt du conseil d'Etat « syndicat de l'industrie des technologies de l'information » du 27 mai 2002. (CGI., article 271 et annexe II, articles 230 et 236)	Non repris
3 D-4-02	TVA. exclusions du droit à déduction. dépenses de logement, de restaurant, de réception et de spectacles. portée de l'arrêt du conseil d'Etat « syndicat de l'industrie des technologies de l'information » du 27 mai 2002. (CGI., art. 271 et annexe II, article 230 et 236)	Non repris
3 D-1-04	taxe sur la valeur ajoutée. remboursement aux assujettis établis hors de la communauté européenne. (CGI, art. 271 -V-d ; ann. II au CGI, art. 242-0 N, 242-0 O, 242-0 P et 242-0 U ; ann.IV, art. 28-0 A)	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-30</a>
3 D-2-04	transfert d'un crédit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au profit d'une société fondante dans le cadre d'une opération de dissolution sans liquidation. (CGI., art.271)	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-20</a>
3 D-3-04	TVA. exclusion du droit à déduction. situation des avions et des hélicoptères. (CGI., art.257-8°-2-a , 266-2-c et 298-4-1° et annexe II, art. 237 et 241)	<a href="#">BOI-TVA-DED-30-30-20</a>

3 D-4-04	réponse ministérielle à la question écrite n° 26844 posée le 20 octobre 2003 par m. joel giraud, depute (jo an du 6 janvier 2004, p. 94). TVA. règles applicables aux opérations d'enfouissement des lignes de telecommunication dans le cadre de conventions de partenariat signées entre des collectivites locales et france telecom. (CGI., art. 271)	Non repris
3 D-5-04	TVA. Pénalités. régime applicable aux achats en franchise de taxe prévus par l'article 275 du CGI. commentaires de l'article 9-II-1° de l'ordonnance de simplification n°2004-281 du 25 mars 2004. (CGI., art. 271-II, 275 et 1788 septies)	BOI-CF-INF-20-20
3 D-1-05	taxe sur la valeur ajoutée (TVA). régularisations du droit à déduction. déduction complémentaire. (CGI, annexe II, articles 210 et 211)	BOI-TVA-DED-60-20-20
3 D-2-05	taxe sur la valeur ajoutée (TVA). cadeaux de faible valeur et biens de très faible valeur remis par les assujettis dans l'intérêt de l'entreprise. (CGI, art. 257-8° 1.a ; annexe II, art. 238 ; annexe IV art. 23N et 28-00 A)	BOI-TVA-CHAMP-10-20-20 BOI-TVA-DED-30-30-50
3 D-1-06	TVA. conditions d'exercice du droit à déduction . (CGI, art. 271)	BOI-TVA-DED-20-10
3 D-2-06	taxe sur la valeur ajoutée (TVA). delegations de services publics. procedure de transfert du droit a deduction. (CGI, art. 271 ; annexe II, art. 216 bis et suivants)	BOI-TVA-DED-40-30
3 D-1-07	taxe sur la valeur ajoutée (tva). droit a deduction. refonte de l'annexe ii.	BOI-TVA-DED-20-10
3 D-1-09	information jurisprudence decisions rendues par le conseil d'Etat en cassation arrêts n° 305517 et n° 307142 du 31 decembre 2008	BOI-TVA-DED-40-20 BOI-TVA-DED-40-30 BOI-TVA-DED-60-10 BOI-TVA-DED-60-20
3 D-2-09	taxe sur la valeur ajoutée. remboursement mensuel des credits de taxe deductible non imputable	BOI-TVA-SECT-80-30-60-20 BOI-TVA-DECLA-20-20-30-30 BOI-TVA-DED-50-20-10
3 D-3-09	information jurisprudence decision rendue par la cour administrative d'appel de paris arrêt n° 07PA01498 du 19 fevrier 2009	Non repris
3 D-1-10	Information jurisprudence : CE arrêt du 25 novembre 2009 n° 319649 T.V.A. - déductions - exclusions - véhicules ou engins conçus pour le transport des personnes - scooters des neiges.	BOI-TVA-DED-30-30-20

3 D-2-10	Taxe sur la valeur ajoutée. Remboursement aux assujettis non établis dans l' État dans lequel la TVA a été supportée (CGI, art. 271 V. d. , 289 D ; ann. II, art. 242-0 M à 242-0 Z decies ; ann. III, art.96 O ; ann. IV, art.41 decies et 41 undecies ; LPF, art. L208 B)	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-30</a>
3 D-3-10	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Prorogation du délai d'introduction des demandes de remboursement de crédit de taxe au titre de l'année 2009 selon la procédure issue de la directive 2008/9/CE. (CGI, ann. III, art. 96 O)	<a href="#">BOI-TVA-DED-50-20-30-30</a>
3 D-1-11	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cadeaux de faible valeur et biens de très faibles valeurs remis par les assujettis dans l'intérêt de l'entreprise. (CGI, art. 257-II-1.1° ; ann. II, art. 206-I-2-3 ; ann. IV, art. 23N et 28-00 A)	<a href="#">BOI-TVA-DED-30-30-50</a>
3 D-1-12	Information jurisprudence CE arrêt du 23 décembre 2011 n° 330608 T.V.A. : trafic international des biens - échanges intracommunautaires - lieu des acquisitions intracommunautaires - dispositif spécifique dit du « filet de sécurité » (CGI, art. 258 C.-II)- cas d'imposition en France - droit à déduction.	<a href="#">BOI-TVA-CHAMP-20-30</a>
3 E-1-92	obligations relatives à l'établissement des factures dématérialisation des factures	Non repris
3 E-3-92	obligations des redevables déclarations d'existence et comptabilité déclarations de recettes articles 286 et 287 du c.g.i. article 33 de l'annexe iv au même code complété par l'arrêté du 28 juillet 1992	Non repris
3 E-1-96	déclarations de tva. modalités	Non repris
3 E-1-97	publication de la documentation de base	Non repris
3 E-1-98	déclarations de tva et de taxes assimilées. modalités d'édition selon un procédé informatique	Non repris
3 E-2-98	simplification des formalités fiscales en cas de cessation ou de transfert d'activité. loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant d'office - décret n° 98-1022 du 10 novembre 1998	Non repris
3 E-1-99	obligations relatives à l'établissement des factures dématérialisation des factures	Non repris
3 E-1-00	déclarations de tva. modalités d'édition selon un procédé informatique	<a href="#">BOI-CF-CPF-20-20</a> <a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-20-20</a>
3 E-1-06	Taxe sur la valeur ajoutée. obligations des assujettis. factures. secteur de la restauration	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-30-20-20-20</a>
3 E-1-07	Taxe sur la valeur ajoutée. obligations relatives à la conservation des factures. mesure d'assouplissement	<a href="#">BOI-CF-COM-10-10-30</a>

3 E-2-07	Obligations des redevables - obligations et formalités particulières mesures propres a certaines entreprises. établissements de spectacles comportant un prix d'entrée billets d'entrée	Non repris
3 E-1-08	Taxe sur la valeur ajoutée (tva). opérations exonérées. dispenses de facturation	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-30-20-10</a>
3 E-2-08	Taxe sur la valeur ajoutée. négociation commerciale dans la grande distribution. modalités de facturation	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-30-20-10</a>
3 F-1-98	Publication de la documentation de base	Non repris
3 F-1-99	petites entreprises. regime simplifie d'imposition art. 9 de la loi de finances pour 1999 (loi n° 98-1266 du 30 decembre 1998). decret n° 99-545 du 30 juin 1999 arrête du 30 juin 1999	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-10-10</a> <a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-30</a> <a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-30-20</a> <a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-30-30</a>
3 F-2-99	suppression du regime du forfait tva. aménagement du regime de la franchise en base de tva	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-40-10-10</a>
3 F-3-99	petites entreprises. régime simplifié d'imposition art. 287-3 du c.g.i	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-30-20</a>
3 F-1-07	aménagements apportés au régime simplifié d'imposition	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-30-10</a>
3 F-1-08	instruction du 17 janvier 2007 aménagements apportés au régime simplifié d'imposition	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-30-10</a>
3 F-2-08	taxe sur la valeur ajoutée (tva). petites entreprises. franchise en base de tva. regime simplifie d'imposition	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-30-10</a>
3 F-1-10	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Petites entreprises. Franchise en base de TVA. Régime simplifié d'imposition. (CGI, art. 293 B à G et art. 302 septies A)	<a href="#">BOI-TVA-DECLA</a>
3 F-1-11	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Petites entreprises. Franchise en base de TVA. Régime simplifié d'imposition. (CGI, art. 293 B et art. 302 septies A)	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-30-10</a>
3 F-1-12	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Petites entreprises. Franchise en base de TVA. Régime simplifié d'imposition Absence d'actualisation pour 2012. (CGI, art. 293 B et 302 septies A)	<a href="#">BOI-TVA-DECLA-20-20-30-10</a> <a href="#">BOI-TVA-DECLA-40-10</a> <a href="#">BOI-TVA-DECLA-40-10-20</a> <a href="#">BOI-TVA-DECLA-40-30</a>
3 G-1-95	tva. departements d'outre-mer. taux normal	Non repris

3 G-1-98	publication de la documentation de base	Non repris
3 G-1-10	Taxe sur la valeur ajoutée non perçue récupérable (TVA NPR) applicable dans les DOM. (CGI, art. 295 A )	<a href="#">BOI-TVA-GEO-10</a> <a href="#">BOI-TVA-GEO-20-30</a>
3 I-2-01	publication de la documentation de base	Non repris
3 I-1-02	tva. regles applicables dans le domaine agricole. solutions diverses	Non repris
3 I-1-03	taxe sur la valeur ajoutee. activites entrant dans les usages habituels et normaux de l'agriculture	<a href="#">BOI-TVA-SECT-80-10-20-30</a>
3 I-1-04	copropriétés et syndicats d'étalons. tva. champ d'application. taux. droits à déduction	<a href="#">BOI-TVA-SECT-80-10-30-40</a>
3 I-2-04	regles de taxe sur la valeur ajoutee applicables aux activites de preparation et d'entrainement des equides domestiques en vue de leur exploitation	<a href="#">BOI-TVA-SECT-80-10-30</a>
3 I-3-04	regles de taxe sur la valeur ajoutee applicables aux activites de preparation et d'entrainement des equides domestiques en vue de leur exploitation. avenant relatif au delai d'option pour l'application du regime simplifie agricole a ces nouveaux redevable	Non repris
3 I-1-05	achats à des non-redevables de la taxe sur la valeur ajoutée remboursement forfaitaire agricole	<a href="#">BOI-TVA-SECT-80-60-10-10</a>
3 I-2-05	bailleurs de biens ruraux. option pour l'assujettissement a la tva	<a href="#">BOI-TVA-SECT-80-50</a>
3 I-1-06	tva. régime simplifié agricole. déclaration selon l'exercice comptable	<a href="#">BOI-TCA-CAEA</a> <a href="#">BOI-TCA-TAB</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-80-20-20</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-80-30-60-20</a>
3 K-2-91	oeuvres d'art originales. biens d'antiquité et de collection base d'imposition. importations. taux	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-40</a>
3 K-1-96	publication de la documentation de base	Non repris
3 K-1-08	information jurisprudence decisions rendues par le conseil d'etat en cassation arrêts n° 292894 et n° 292895 du 29 octobre 2008	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-60</a>
3 K-2-08	taxe sur la valeur ajoutee (tva). biens d'occasion, oeuvres d'art, objets de collection ou d'antiquites. definition des objets de collection	<a href="#">BOI-TVA-SECT-90-10</a>

3 L-5-91	tva. régimes spéciaux. agences de voyages taux applicable aux prestations des agences de voyages et organisateurs de circuits touristiques	<a href="#">BOI-TVA-SECT-60</a>
3 L-1-96	publication de la documentation de base	Non repris
3 L-1-98	tva. regimes speciaux. produits petroliers. deduction de la taxe afferente au gazole, au gaz de petrole liquefie et au gaz naturel utilises comme carburants pour le fonctionnement des vehicules et engins admis ou non au droit a deduction	<a href="#">BOI-TVA-SECT-10-30</a>
3 L-2-96	prestations realisees par les agences de voyage relatives a des voyages a destination ou en provenance des departements d'outre-mer	<a href="#">BOI-TVA-SECT-60</a>
3 L-1-99	regime applicable aux acquisitions intracommunautaires de moyens de transport. mise en oeuvre des dispositions de l'article 82 de la loi de finances pour 1998 et de l'article 112 de la loi de finances pour 1999	<a href="#">BOI-TVA-SECT-70-30-10</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-70-30-20</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-70-30-30</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-70-30-40</a>
3 L-2-99	tva - regime de la presse - taux applicable aux travaux de composition et d'impression des ecrits periodiques.	<a href="#">BOI-TVA-SECT-40-20-20</a>
3 L-1-00	taxe sur la valeur ajoutee regime applicable aux operations portant sur l'or d'investissement	<a href="#">BOI-TVA-SECT-30-10</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-30-20</a>
3 L-1-01	tva. regime de la presse. taux de 2,10 % applicable aux publications de presse. situation des publications hippiques	<a href="#">BOI-TVA-SECT-40-10-10</a>
3 L-2-01	taxe sur la valeur ajoutée. opérations bancaires et financières. exonération sans possibilité d'option des cessions de créances et de la gestion des créances cédées	<a href="#">BOI-TVA-SECT-50-10-10</a>
3 L-1-03	taxe sur la valeur ajoutee. operations bancaires et financieres. exoneration sans possibilite d'option des operations portant sur les bons et contrats de capitalisation	<a href="#">BOI-TVA-SECT-50-10</a>
3 L-1-04	taxe sur la valeur ajoutee (tva). regime de la presse. produits composites	<a href="#">BOI-TVA-SECT-40-10-10</a>
3 L-2-04	tva. modalites de determination du pourcentage de deduction. situation des etablissements de credit et des entreprises d'investissement. prise en compte des operations de swaps	Non repris
3 L-1-05	tva. regime applicable aux acquisitions intracommunautaires de moyens de transport. delivrance d'un certificat aux fins d'immatriculation et de francisation. mesure de simplification a l'egard des acquereurs de bateau	<a href="#">BOI-TVA-SECT-70-30-10</a>

3 L-2-05	taxe sur la valeur ajoutée (t.v.a.) cinéma - régime applicable aux avances sur recettes consenties par le centre national de la cinématographie	<a href="#">BOI-TVA-SECT-20-30</a>
3 L-3-05	taxe sur la valeur ajoutée (tva) opérations bancaires et financières revocabilité de l'option pour le paiement de la tva. exclusion de l'option des commissions perçues lors de l'émission et du placement d'actions. exonération de tva de la gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	<a href="#">BOI-TVA-SECT-50-10-30</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-50-10-10</a>
3 L-1-06	tva. opérations bancaires et financières. exonération. détermination du pourcentage de déduction. instruments financiers à terme portant sur les taux d'intérêt, les actions et les indices boursiers	<a href="#">BOI-TVA-SECT-50-40</a>
3 L-1-06	tva. opérations bancaires et financières. exonération. détermination du pourcentage de déduction. instruments financiers à terme portant sur les taux d'intérêt, les actions et les indices boursiers	<a href="#">BOI-TVA-SECT-50-10-10</a>
3 L-1-09	taxe sur la valeur ajoutée. régime applicable aux quotas d'émission de gaz à effet de serre	Non repris
3 L-1-10	Impôt sur le revenu (IR), Impôt sur les sociétés (IS), Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), Droits d'enregistrement, Contribution économique territoriale (CET), Régime applicable aux opérations de MURABAHA	<a href="#">BOI-DJC-FIN</a>
3 L-2-10	Impôt sur le revenu (IR), Impôt sur les sociétés (IS), Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), Droits d'enregistrement, Contribution économique territoriale (CET), Régime applicable aux SUKUK D'INVESTISSEMENT	<a href="#">BOI-DJC-FIN-20</a>
3 L-3-10	Impôt sur le revenu (IR), Impôt sur les sociétés (IS), Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), Droits d'enregistrement, Régime applicable aux opérations d'ISTISNA	<a href="#">BOI-DJC-FIN-40</a>
3 L-1-11	Taxe sur la valeur ajoutée. Opérations bancaires et financières. Option pour la taxation. Modalités et fonctionnement. (CGI, art. 260 B)	<a href="#">BOI-TVA-SECT-50-10-30-20</a>
3 P-8-98	taxe sur certaines dépenses de publicité	<a href="#">BOI-TCA-CDP</a>
3 P-7-00	redevances sanitaires de première mise sur le marché et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	<a href="#">BOI-TCA-PPA</a> <a href="#">BOI-TCA-TPA</a>
3 P-8-00	taxe sur les retransmissions sportives	<a href="#">BOI-TCA-RSP</a>
3 P-1-03	taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles	<a href="#">BOI-TCA-CAEA</a>
3 P-4-03	taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public	<a href="#">BOI-TCA-VLV</a>

3 P-5-03	taxe sur la publicite diffusee par voie de radiodiffusion sonore et de television	BOI-TCA-PRT
3 P-1-04	taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles instruction du 10 mars 2004	BOI-TCA-CAEA
3 P-2-04	taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle annule et remplace l'instruction 3 p-2-04 n° 58 du 26 mars 2004	BOI-TCA-AUTO
3 P-4-04	Taxe d'abatage (C.G.I., art 1609 septvicies)	BOI-TCA-TAB
3 P-5-04	taxe sur les ventes et les locations de videogrames destines a l'usage prive du public	BOI-TCA-VLV
3 P-3-05	redevance audiovisuelle des professionnels	BOI-TFP-CAP
3 P-1-99	redevances sanitaires d'abatage et de decoupage	BOI-TCA-RSAB BOI-TCA-RSD
3 P-5-99	redevances sanitaires d'abatage et de decoupage	BOI-TCA-RSAB BOI-TCA-RSD
3 P-6-99	redevance sanitaire pour le controle de certaines substances et de leurs residus	BOI-TCA-CSR
3 P-1-07	taxe sur certaines depenses de publicite. information jurisprudence decision rendue par le conseil d'etat en cassation	BOI-TCA-CDP
3 P-2-07	taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression. elargissement de l'assiette	BOI-TCA-IMP
3 P-1-08	contribution percue au profit de l'institut national de prevention et d'education pour la sante	BOI-TCA-INPES
3 P-2-08	taxe sur les ventes et les locations de videogrames destines a l'usage prive du public. oeuvres et documents a caractere pornographique ou d'incitation a la violence. majoration de la taxe	BOI-TCA-VLV
3 P-4-08	taxe sur les retransmissions sportives. elargissement du champ d'application de la taxe	BOI-TCA-RSP
3 P-1-09	redevance audiovisuelle. situation des associations socioculturelles des etablissements penitentiaires	BOI-TFP-CAP
3 P-2-09	taxe sur les services fournis par les operateurs de communications electroniques	BOI-TCA-OCE
3 P-1-10	Taxe destinée à financer le Fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles (CGI, art. 302 bis ZF.)	BOI-TCA-BEU

3 P-2-10	Taxe sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision. (CGI, art. 302 bis KG, 1693 quinquies)	<a href="#">BOI-TCA-PCT</a>
3 P-3-10	Contribution sur les ventes à consommer sur place et à emporter de produits alimentaires. (Loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, art. 22).	<a href="#">BOI-TCA-EHR</a>
3 P-4-10	Prélèvements sur les jeux et paris. Procédure d'accréditation pour les personnes non établies en France (C.G.I., art. 302 bis ZN)	<a href="#">BOI-TCA-PJP</a>
3 P-1-11	Information jurisprudence CJCE arrêt du 22 décembre 2008 AFF. C-333/07 Décision rendue par la Commission européenne le 29 septembre 2010 N° C4-2009.	<a href="#">BOI-TCA-PRT</a>
3 P-1-12	Contribution sur les activités privées de sécurité. (CGI, art. 1609 quinquies)	<a href="#">BOI-TCA-SECUR</a>
3 P-2-12	Modalités déclaratives et de paiement de la contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L. 2224-31).	<a href="#">BOI-TCA-RPE</a>
3 P-3-12	Taxe sur les transactions financières.	<a href="#">BOI-TCA-FIN</a>
3 CA-S1-03	taxe sur la valeur ajoutée. obligations des assujettis. obligations relatives à l'établissement des factures.	<a href="#">BOI-CF-COM-10-10-30</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-70-20</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-90-60</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-90-80</a> <a href="#">BOI-TVA-SECT-90-50</a> <a href="#">BOI-TVA-DECLA-30-20</a>

[Retour sommaire](#)